

Gouvernance de la gestion de l'eau et communication

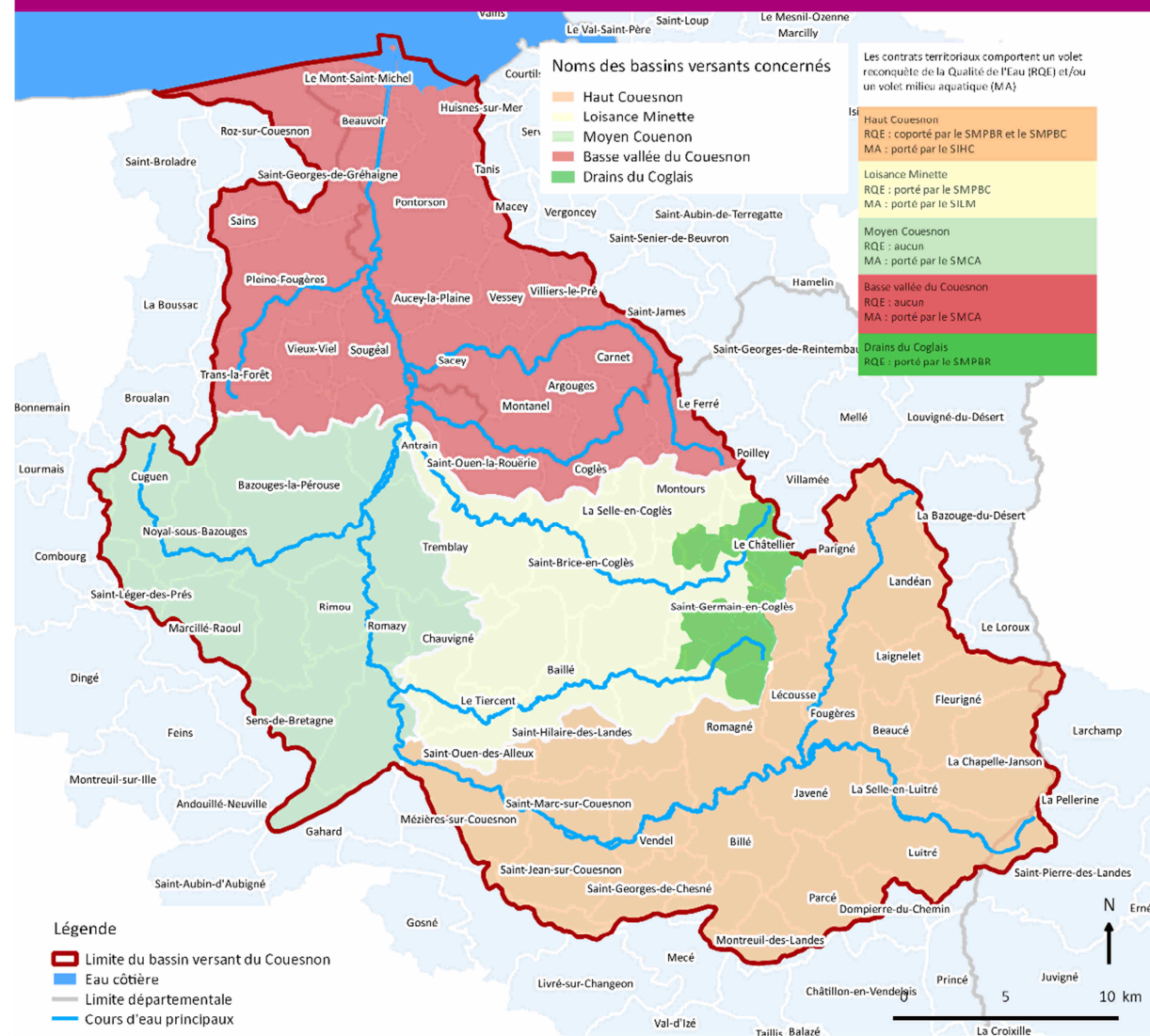
Cohérence et organisation de la gestion de l'eau

Le Syndicat Mixte du SAGE Couesnon (SMSC) créé en janvier 2013 assure le portage du SAGE Couesnon depuis le 1^{er} janvier 2014. Le SMSC assure également la coordination des programmes opérationnels. Il pourra si nécessaire porter des actions orphelines de maîtrise d'ouvrage.

Le volet « reconquête de la qualité de l'eau » (RQE), également appelé « Lutte contre les pollutions », est en mise en œuvre sur les bassins versants du Haut Couesnon et de la Loissance Minette. La mise en place du volet reconquête de la qualité de l'eau, qui conditionne notamment l'accès aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sera à mener pendant l'année 2015 sur les bassins du Moyen Couesnon et de la Basse Vallée du Couesnon.

Le volet « milieux aquatiques » (MA) couvre quant à lui l'ensemble du bassin.

Les contrats territoriaux



Gouvernance de la gestion de l'eau et communication

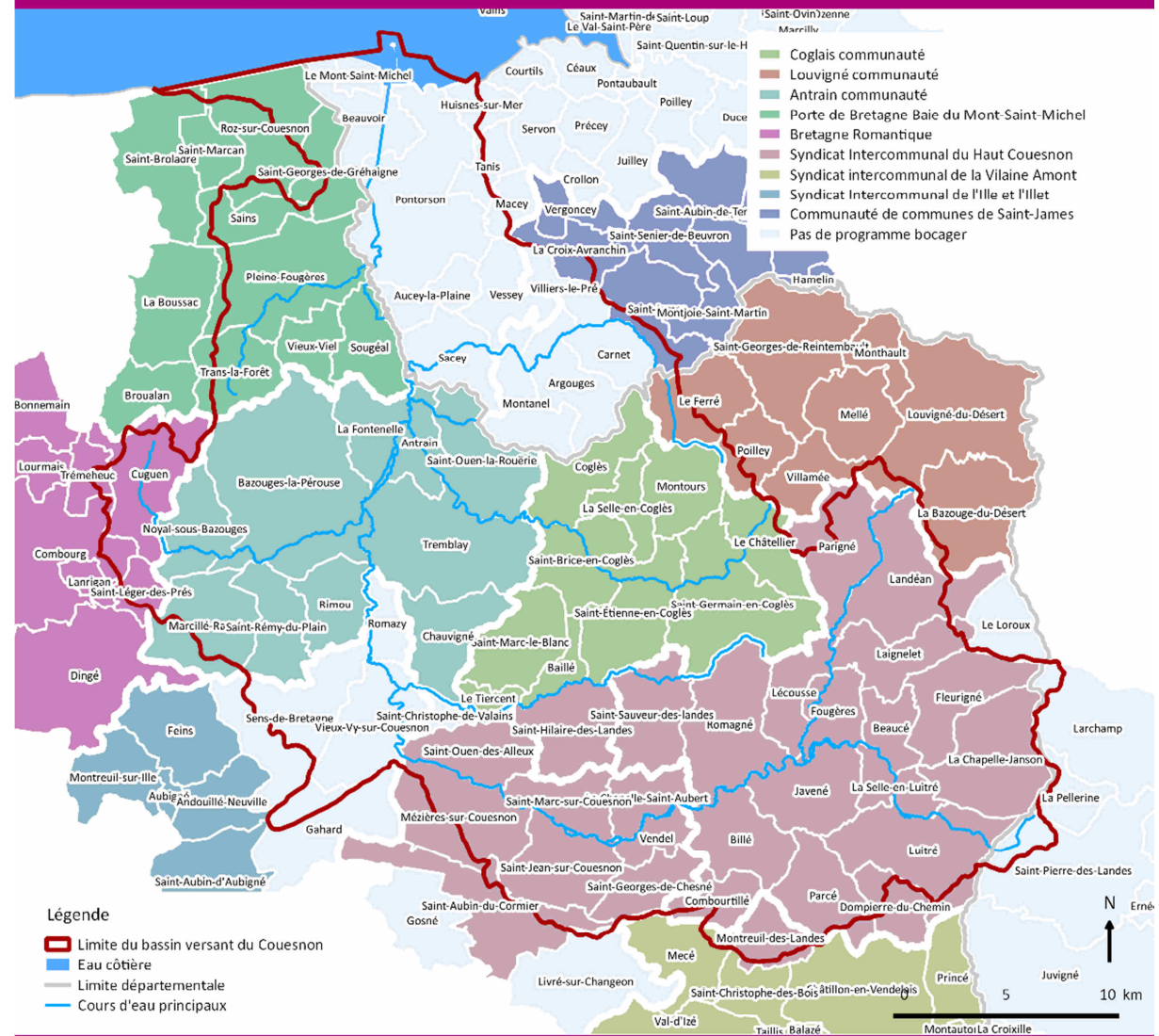
Le volet « bocage » couvre également une bonne partie du bassin.

L'AELB ne finance les programmes bocagers que dans le cadre du programme breton Breizh Bocage. Etant normandes, les communes du Couesnon d'Avranches communauté et St James ne sont donc pas éligibles. Une évolution des modalités de financement de l'AELB pour la mise en place de programme bocager est souhaitée par les élus locaux.

Concernant les communes de Romazy, Vieux-Vy-sur-Couesnon, Sens de Bretagne et Gahard, la mise en place d'un programme breizh bocage est cours de réflexion. L'idée étant que Sens et Gahard soient prises en charge dans leur intégralité par le syndicat de l'Ille et l'Illet et qu'Antrain communauté mette à disposition son animateur bocager pour les communes de Romazy et Vieux Vy.



Le portage des programmes bocager

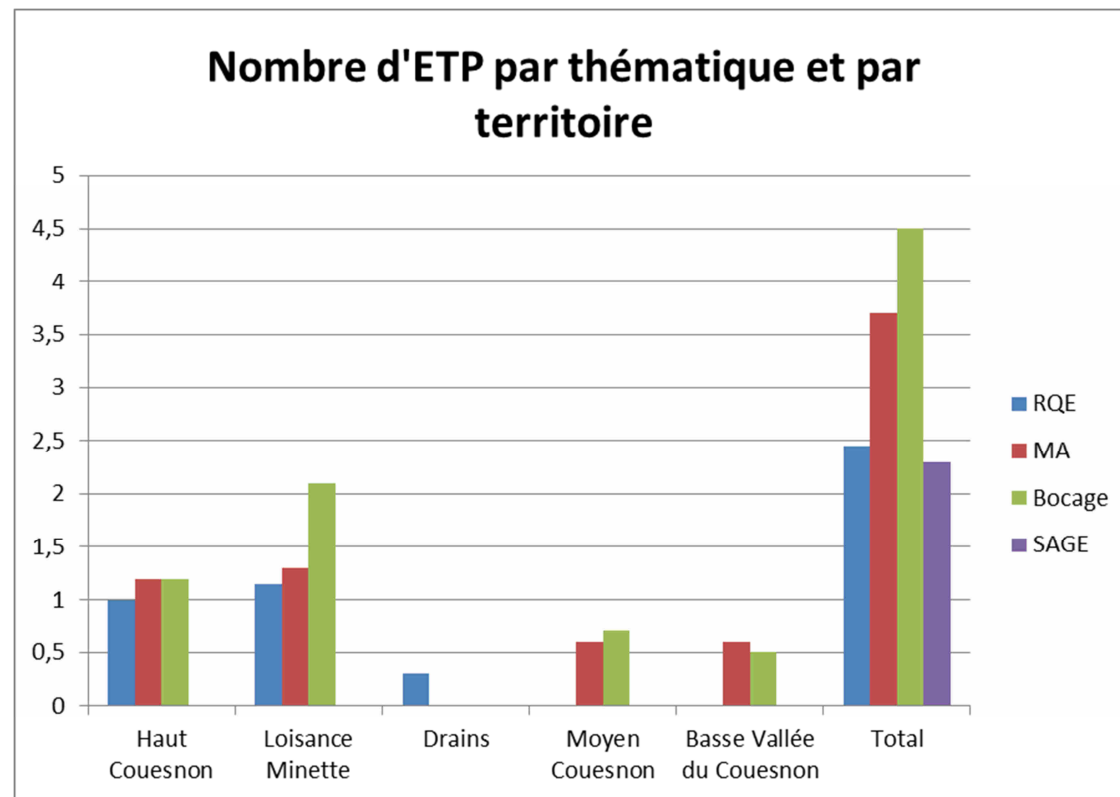


Sources :
Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Janvier 2015

Sur la baie du Mont-Saint-Michel, la mise en cohérence des actions et l'organisation des maîtrises d'ouvrages à l'échelle de la Baie est assurée par l'Inter-SAGE depuis le 21 septembre 2012. Une étude sur l'opportunité de créer un EPTB à l'échelle de la Baie débutera courant l'année 2015. Cette étude sera l'occasion d'aborder les nécessaires évolutions de maîtrise d'ouvrage, pour prendre en compte les nouvelles compétences des EPCI-FP prévues en particulier par la loi MAPTAM.

Au total, l'animation et la mise en œuvre de ces 3 volets et du SAGE mobilise 12,8 ETP (Equivalent Temps Plein).



Pédagogie et Communication

Plusieurs outils sont mis en place pour communication et sensibiliser sur les enjeux du SAGE.

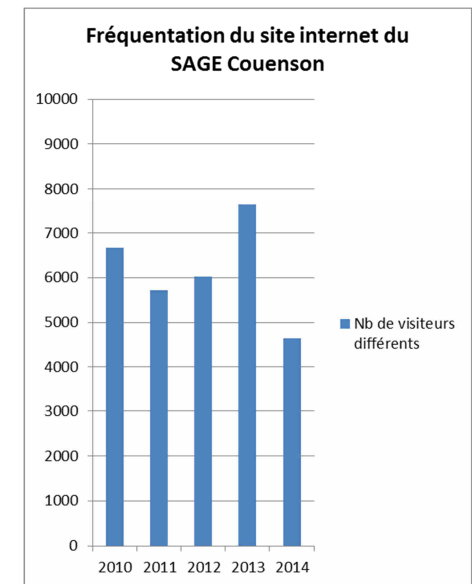
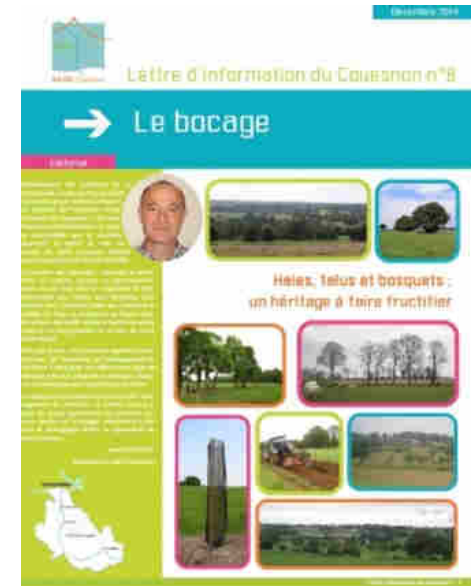
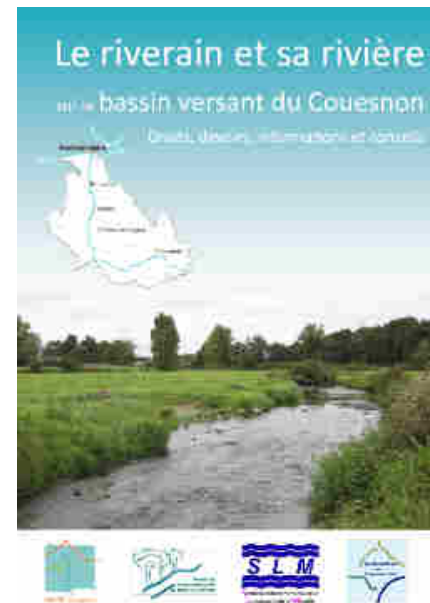
En 2014, deux lettres d'information ont été envoyées dans les 45 000 foyers du bassin. L'une sur les plantes invasives et l'autre sur le bocage.

Afin de rappeler les droits et les devoirs des propriétaires riverains de cours d'eau, un fascicule de 12 pages a été élaboré avec la participation des syndicats de bassin versant, la fédération de pêche 35, l'ONEMA et la DDTM 35. Il est distribué de main à main en fonction des opportunités.

Le site Internet est surtout utilisé pour informer des actualités sur le bassin versant et mettre à disposition via l'extranet, l'ensemble des supports de présentation et compte-rendu de réunions des instances du SAGE.

La fréquentation du site internet enregistre une baisse en 2014.

Une étude a été lancée pour évaluer l'impact de la lettre d'information du Couesnon envoyée aux 45000 foyers du bassin. Cette



Gouvernance de la gestion de l'eau et communication

évaluation auprès d'environ 400 habitants permettra notamment d'en savoir plus sur la connaissance du SAGE par le grand public. Les résultats seront disponibles en 2015.

Parallèlement, des présentations et animations ont permis de toucher des publics très diversifiés (techniciens, scolaires, étudiants, assemblée de quartier...) :

08/09/2014 : Présentation de la démarche plantes invasives lors du colloque sur les plantes invasives organisé par le conservatoire des espaces naturels de Basse Normandie.

13/03/2014 : Présentation du SAGE Couesnon au Master 2 Hydrosystèmes et bassins versants : diagnostic et risque environnemental.

18/05/2014 : Fête de la nature « du champs à la rivière ». Visite guidée sur l'intérêt du bocage et la continuité écologique pour le grand public.

16/06/2014 : Concours Prim holstein – Stand SAGE Couesnon.

20/06/2014 : Restitution des travaux réalisés pendant le programme scolaire « Au fil de l'eau ».

08/09/2014 : Comice de St Etienne en Cogles – Stand SAGE Couesnon.

25/09/2015 : Journée eco-exemplarité des collectivités à St Sauveur des Landes et Rennes (aménagement de l'espace communal et du cimetière pour réduire l'entretien et l'usage des produits phyto).



Retrouver une eau de qualité

Les nitrates

Les orientations et dispositions du SAGE en matière de nitrates concernent essentiellement l'activité agricole (production et filières amont/aval).

Accompagner individuellement les exploitants agricoles

Le SAGE met particulièrement l'accent sur l'accompagnement individuel des agriculteurs, par les prescripteurs agricoles, afin d'améliorer les pratiques de fertilisation mais aussi pour les inciter à faire évoluer leurs systèmes de production vers des systèmes à bas niveaux d'intrants.

Cet accompagnement est organisé dans le cadre des contrats de bassin versant. En 2014, les volets de lutte contre les pollutions de l'eau des contrats du Haut Couesnon et de la Loisanse Minette (incluant les Drains) étaient en phase d'évaluation en vue d'une nouvelle programmation pluri-annuelle. Toutefois, il faut rappeler que les agriculteurs de ces sous-bassins versants avaient bénéficié d'accompagnement individuel et collectif durant les quinze années précédentes (via notamment les programmes Bretagne Eau Pure).

Sur le Moyen Couesnon et la Basse Vallée du Couesnon, en revanche, les volets lutte contre les pollutions des contrats de bassin versant sont encore à mettre en place.

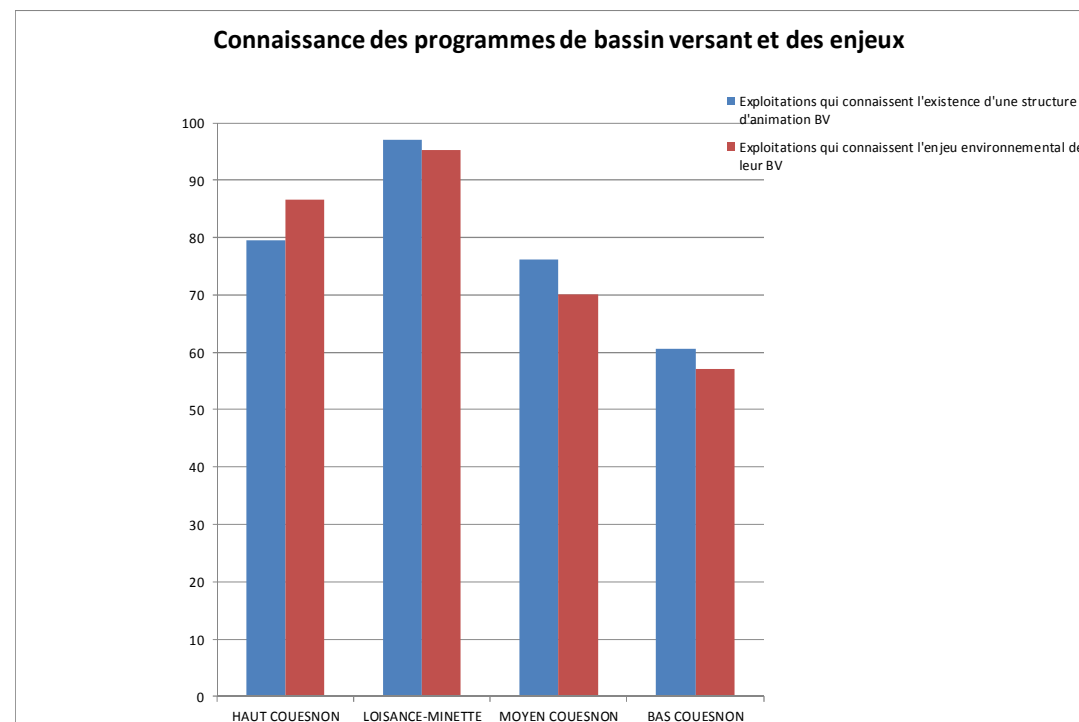
L'enquête SRISE réalisée en 2011 sur l'ensemble des bassins versants bretons donnent quelques résultats intéressants concernant la connaissance par les agriculteurs des contrats de bassin versant, leurs pratiques agricoles ou leurs engagements dans les MAEC.

Les enjeux environnementaux sont souvent

ou très souvent indiqués comme connus sur le Haut-Couesnon et sur Loisanse Minette, un peu moins sur les deux autres sous-bv.

Toutefois les enjeux cités ne sont pas les mêmes suivant les bassins versants. Sur le Haut-Couesnon, ce sont les nitrates et les pesticides qui sont identifiés.

Alors que sur les 3 autres bassins, les principaux enjeux cités sont la gestion des zones humides et des milieux aquatiques, les pollutions microbiologiques et les zones Natura 2000.



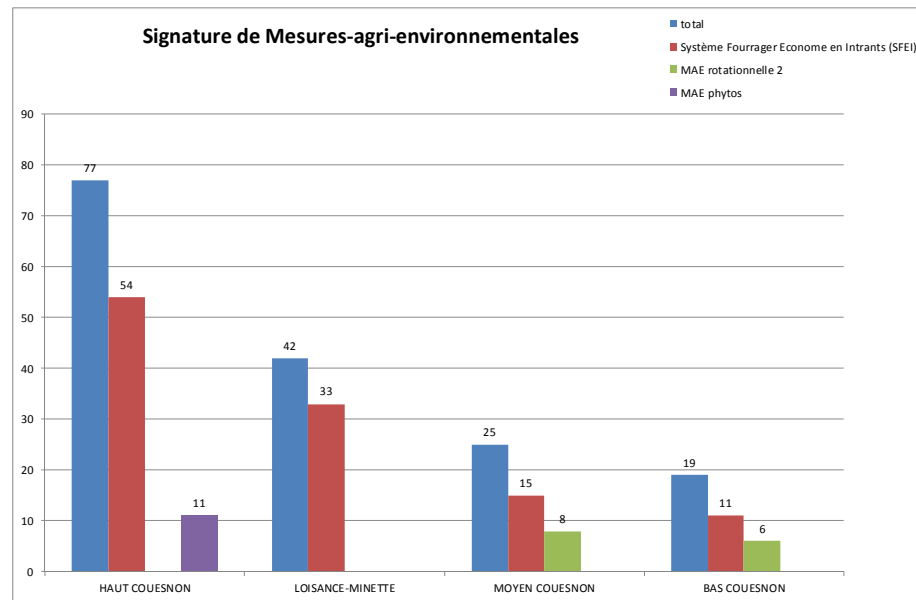
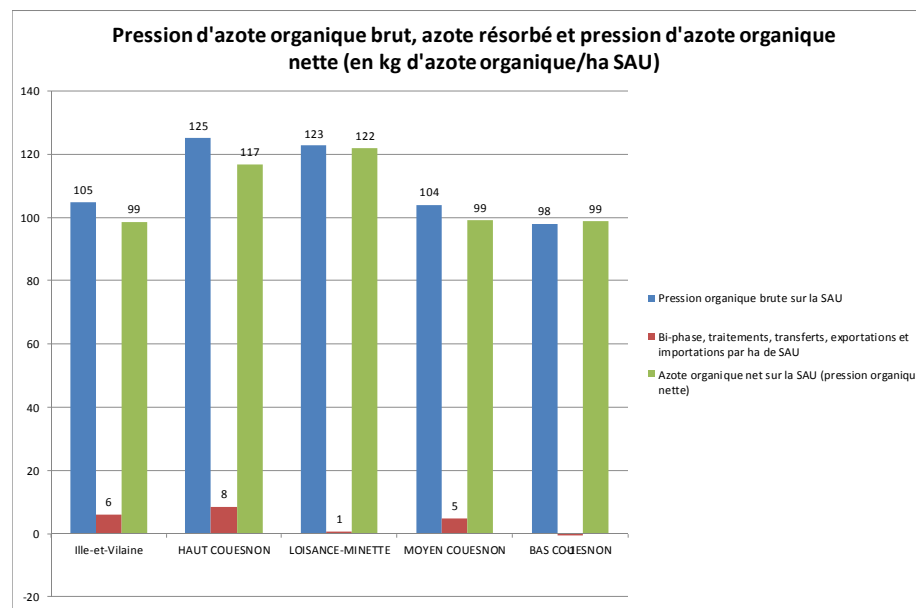
Retrouver une eau de qualité

Les pressions d'azote organique par ha de SAU après résorption sont, selon l'enquête, équivalentes à la moyenne départementale sur le Moyen et la Basse Vallée du Couesnon et supérieure de 20kg/ha sur le Haut Couesnon et Loisanse Minette



163 exploitations ont signé une Mesure agri-environnementale sous la précédente programmation dont les ¾ sur le Haut Couesnon et Loisanse Minette.

La mesure Système Fourrager Economie en Intrants représentaient 85% des contrats signés.



Les nitrates

Impliquer les filières Aval et les collectivités locales pour la valorisation des produits agricoles locaux issus de systèmes à bas niveaux d'intrants

Le PAGD recommande la mise en place d'une organisation impliquant les coopératives/négoces agricoles, industries agrolimentaire, professionnels, collectivités locales et réseaux associatifs, afin de valoriser économiquement les produits agricoles des bassins versants, issus des systèmes à bas niveaux d'intrants.

En 2014, le syndicat Mixte du SAGE Couesnon a répondu à un appel à projet du CRESEB¹ sur l'accompagnement socio-économique aux changements de pratiques en agriculture.

Le projet du Couesnon qui a reçu une réponse positive va être l'occasion d'associer les filières aval à la prise en compte des attentes du territoire en matière de valorisation des produits agricoles respectant notamment les objectifs de qualité des eaux.



¹ Centre de Ressources et d'expertise sur l'Eau en Bretagne

Le PAGD encourage également les collectivités à intégrer dans la restauration collective les produits agricoles issus des systèmes à bas niveau d'intrants.

Sur le Pays de Fougères, l'association Ecosolidaires, soutenue notamment par les syndicats de production d'eau, travaille à l'accompagnement des collectivités sur les circuits-courts alimentaires.



En 2014, le SMPBR a organisé deux formations avec Ecosolidaires, l'une juridique à l'attention des collectivités, pour mieux appréhender le cadre juridique des marchés de denrées alimentaires, les écolabels, les produits locaux, l'autre à l'attention des agriculteurs concernant la mutualisation des moyens et la logistique commune à mettre en place pour répondre à des marchés publics.

Le SMPBR a également déposé la marque Eau en saveurs qui vise à promouvoir les produits (alimentaires) issus d'exploitations agricoles aux modes de production compatibles avec une eau de qualité et situées sur les aires d'alimentation en eau de la Collectivité Eau du Bassin Rennais (anciennement SMPBR)



Sur le Pays de Fougères, une association Saveurs au Gallo réunissant les producteurs agricoles intéressés pour livrer les restaurants collectifs a vu le jour en 2014.



La part de produits locaux dans la restauration collective du Pays de Fougères n'est pas connue. Toutefois, le tableau ci-dessous présente le gisement de repas servis en collectivités sur le pays de Fougères et qui pourrait être concerné par la démarche d'Eco-solidaires et des syndicats de production d'eau.

Pays de FOUGERES (Etude régionale DRAAF de mars 2012 à août 2012 par Apolline KOMBOU)

Nbre de repas en restauration collective (RC)							
Colonne 02	Colonne 06	Colonne 07	Colonne 10	Colonne 11	Colonne 13	Colonne 11	Colonne 13
Secteur	Privé/Public	Effectif concerné	Repas par personne	Nbre repas par Jour	Nbre Jours actifs par AN	Total Repas par AN	Nbre
Enst 1er Degré	Privée	4 758	0,00	4 282	145	620 910	41
Enst 1er Degré	Publique	4 512	0,90	4 061	145	588 810	43
Enst2nd Degré	Privé	3 487	0,75	2 629	145	381 205	7
Enst2nd Degré	Public	2 969	0,80	2 341	145	332 945	8
Médiso-social	Privé	1 104	2,00	2 208	305	673 500	13
Médiso-social	Public	1 144	2,00	2 288	305	695 120	12
RE-RIE	Privé	ESTIME		000	200	120 000	1
ES	Public	412	10,00	4 124	1 625	300 750	3
Total		18 386		19 533		4 035 085	130

Édité le mercredi 28 août 2013 17:33 par Jean-Paul LE DANTEC

Les nitrates

Travailler sur le foncier et la gestion extensive des zones tampon « Nitrates »

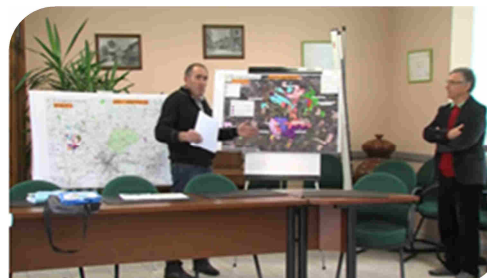
Le PAGD incite les structures opérationnelles, les collectivités, le Conseil Général (département), l'Établissement Public Foncier, la SAFER et la chambre d'agriculture à s'associer à la structure porteuse du SAGE dans le cadre de comités de pilotage, en vue de mener une réflexion sur la mise en place des outils fonciers les plus adaptés aux situations rencontrées.

Il s'agit en particulier de mener, d'identifier et de faciliter les échanges possibles et pertinents de parcelles notamment pour faciliter les évolutions de systèmes agricoles et/ou de développement de modes de gestion extensive des prairies humides de bords de cours d'eau, en s'appuyant sur les éléments de diagnostics prévus en amont.

En 2014, il n'existe pas de comité de pilotage « foncier » à l'échelle du SAGE Couesnon.

Toutefois, les structures opérationnelles que sont les syndicats de Production d'eau travaillent sur les Drains du Coglais, d'une part et sur les Echelles d'autre part à faciliter les échanges parcellaires dans le cadre d'un partenariat avec la SAFER et la chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine.

En 2014 après 3 ans de pourparlers, le SMPBR a formalisé avec la SAFER, la chambre d'agriculture d'Ille Et Vilaine et l'association des agriculteurs des Drains, l'échange foncier sur 66 ha, permettant ainsi une meilleure organisation du travail pour les 6 agriculteurs concernés et de faire baisser, pour 4 d'entre eux, la pression de pâturage de 750 UGB/ha/an à 600 UGB/ha/an.



Le PAGD recommande également aux structures opérationnelles d'accompagner les agriculteurs vers des modes de gestion extensive des prairies humides de bords de cours d'eau identifiées par le SAGE, afin que ces espaces conservent leur rôle de zones tampons par rapport aux flux de nitrates.

Les inventaires du SAGE Couesnon couvrent l'intégralité du bassin versant du Couesnon.

La programmation de MAE en vigueur jusqu'en 2014 ne comprenait pas, sur le bassin versant du Couesnon de MAE spécifiques aux zones humides. Toutefois, les surfaces engagées en SFEI (Systèmes Fourragers Economes en Intrants) ont contribué

globalement à une meilleure gestion des surfaces en herbe y compris en zones humides.



Retrouver une eau de qualité

Le phosphore

Réduire les pollutions d'origine agricole

En 2014, les volets « lutte contre les pollutions » des contrats de bassin versant existants sur le Haut-Couesnon et Loisanse Minette étaient en cours d'évaluation, en vue de la définition d'une nouvelle programmation pluri-annuelle. Toutefois, les agriculteurs de ces sous-bassins versants avaient bénéficié durant les quinze dernières années d'actions d'accompagnement sur l'équilibre de la fertilisation azotée et phosphorée (notamment via les engagements de Progrès Agronomiques des programmes BEP3).

Sur le Moyen Couesnon et la Basse Vallée du Couesnon, les volets de lutte contre les pollutions diffuses ne sont pas encore mis en place.

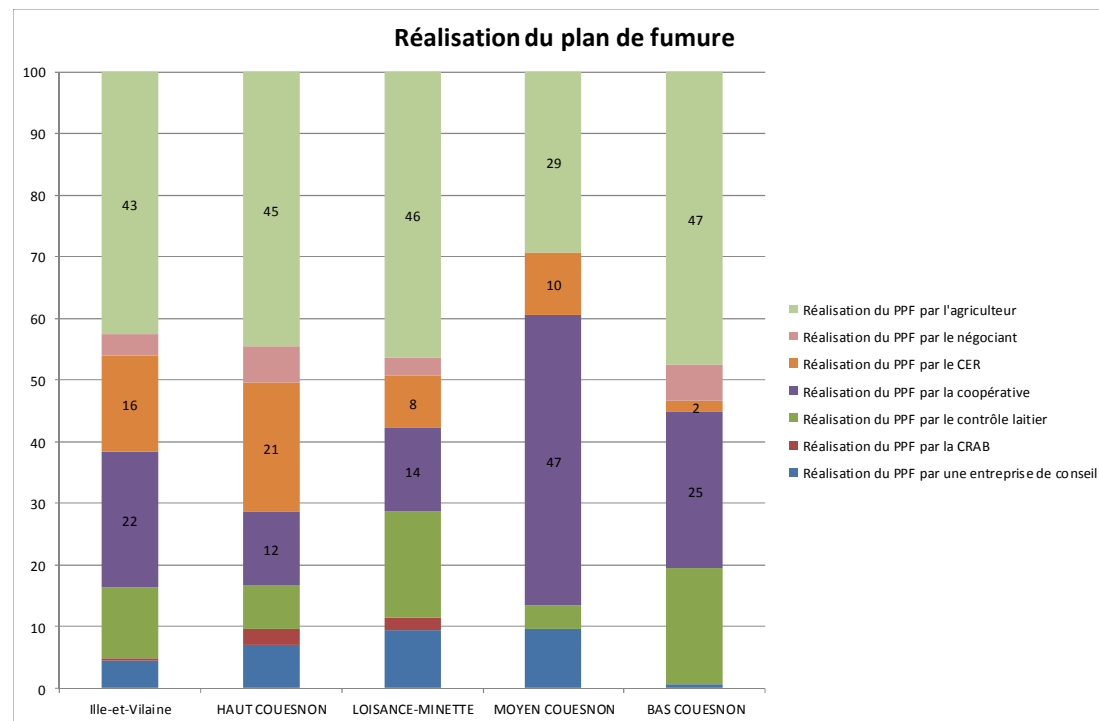


L'enquête du SRISE de 2011 donne toutefois des indications sur la réalisation des plans de fumure sur les 4 sous bassins versants du Couesnon.

La part des agriculteurs déclarant réaliser leur plan de fumure eux-mêmes est un peu plus forte sur le Couesnon qu'au niveau départemental, sauf sur le Moyen Couesnon où elle est seulement de 29%.

Sur ce bv du Moyen Couesnon, l'intervention des coopératives est prépondérante (47%).

Sur le Haut Couesnon, le CER intervient chez un agriculteur sur 5, tandis que sur le Moyen Couesnon et sur Loisanse Minette, c'est le contrôle laitier qui intervient auprès de 20% également, soit plus qu'au niveau départemental.



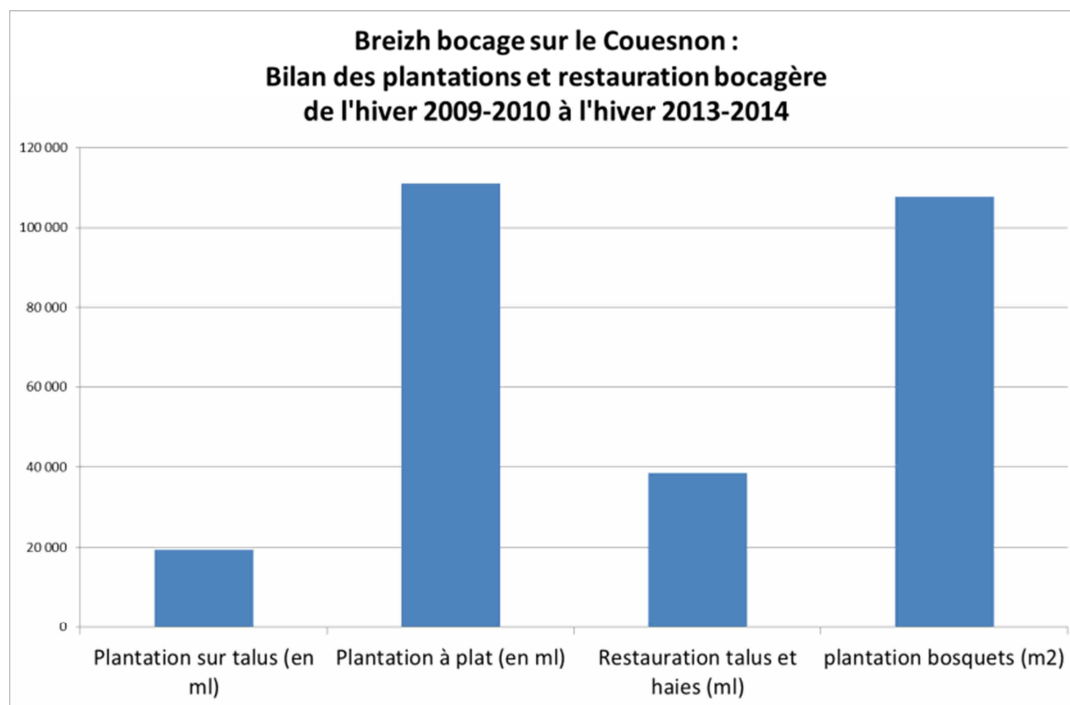
Le phosphore

La restauration du bocage

Notamment engagées dans le programme Breizh bocage, les collectivités du territoire ont réalisé des travaux de restauration importants. Entre l'hiver 2009 et l'hiver 2013, 130 km de haies ou de talus ont été créés et 38 km restaurés. Près de 11 ha de bosquets ont été plantés.

D'après l'enquête régionale sur les haies en 2008 réalisée par la DRAAF Bretagne, 1 % du linéaire bocager disparaît tous les ans en Bretagne. On estime donc à 250 km le linéaire de bocage qui a disparu entre 2009 et 2013 sur le bassin du Couesnon. Les programmes bocagers ne compensent donc pas les destructions. Le territoire perd encore du bocage, d'où l'intérêt de protéger les éléments stratégiques dans les documents d'urbanisme.

A noter également que les plantations sont davantage réalisées à plat que sur talus pourtant plus efficaces pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols.



Retrouver une eau de qualité

Le phosphore

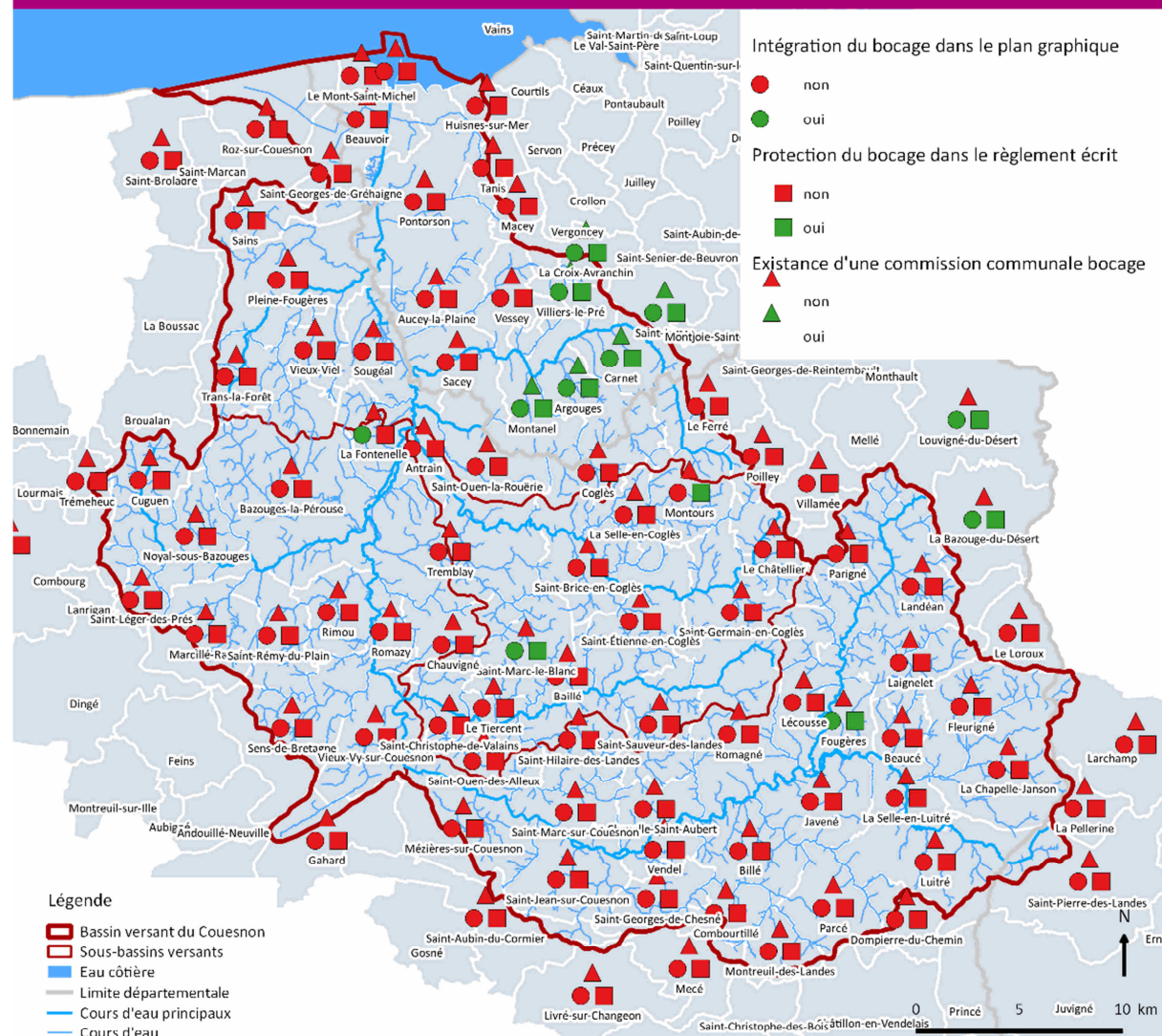
La protection du bocage dans les documents d'urbanisme

En 2014 seulement 10 communes protègent les éléments bocagers stratégiques dans leur document d'urbanisme.

Le contexte réglementaire actuel très mouvant de l'urbanisme (grenelle, loi ALUR, loi d'avenir agricole ...) n'encourage pas les élus à entamer des révisions de documents d'urbanisme.

En 2015, le travail pourra tout de même s'effectuer sur les communes de Bazouges la Pérouse, Gahard, Pontorson, Huisnes sur Mer, Tanis et sur la communauté de communes du Coglais.

Etat de la protection du bocage stratégique dans les documents d'urbanisme en 2014



Source : Communes, SMSC
Auteur : Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Février 2015

Retrouver une eau de qualité

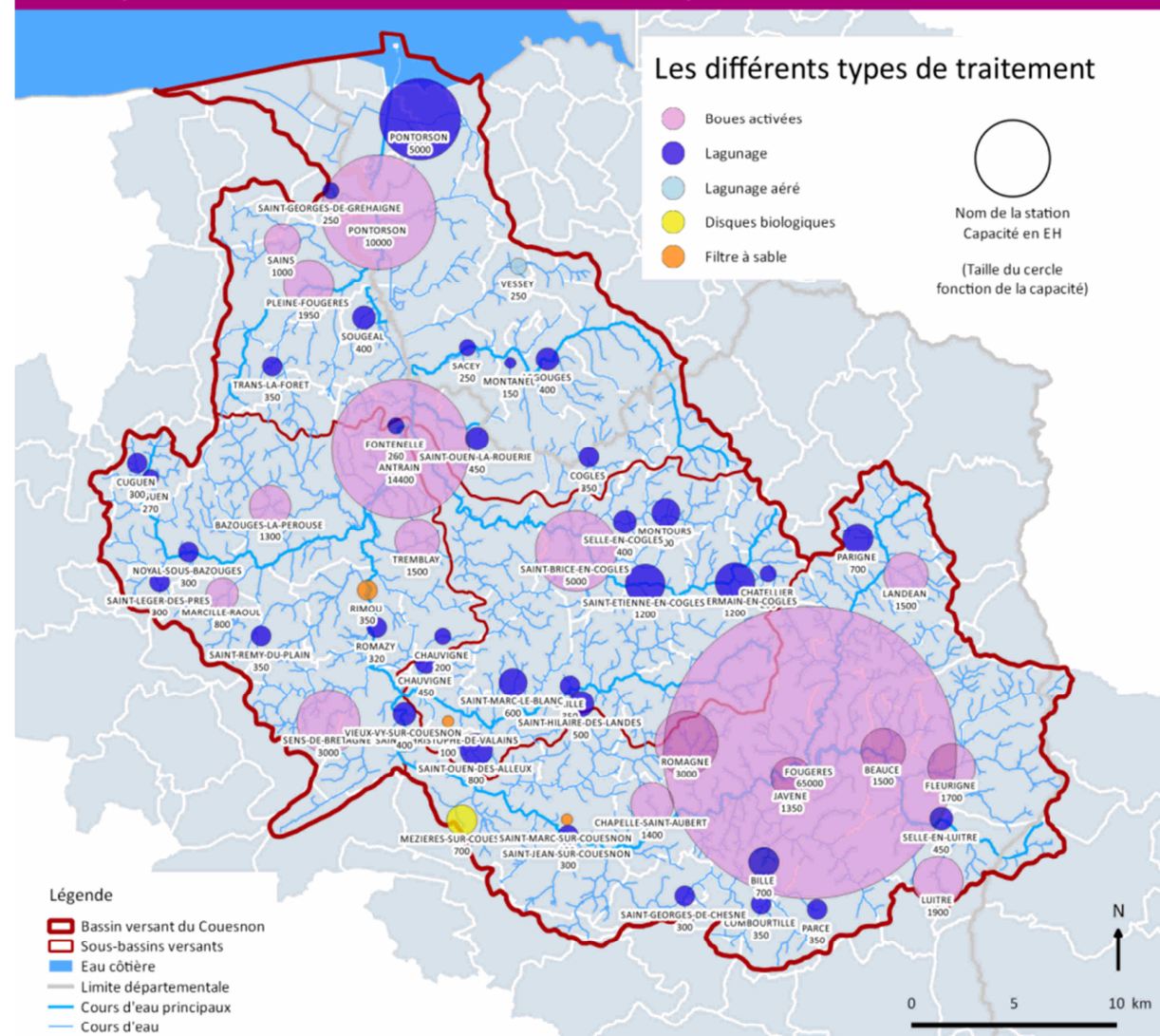
Le phosphore

L'assainissement collectif

Un travail spécifique sera réalisé sur l'assainissement collectif en 2016. Ce travail sera l'occasion de recueillir les informations sur les rendements épuratoires des stations d'épuration, de vérifier le respect des rejets des stations situées en zone prioritaire « phosphore » et de demander l'adaptation des filières en conséquence.

Ce travail doit également permettre de faire le point sur la qualité des réseaux de collecte et des branchements aux logements.

Les dispositifs de traitement des stations d'épuration communales



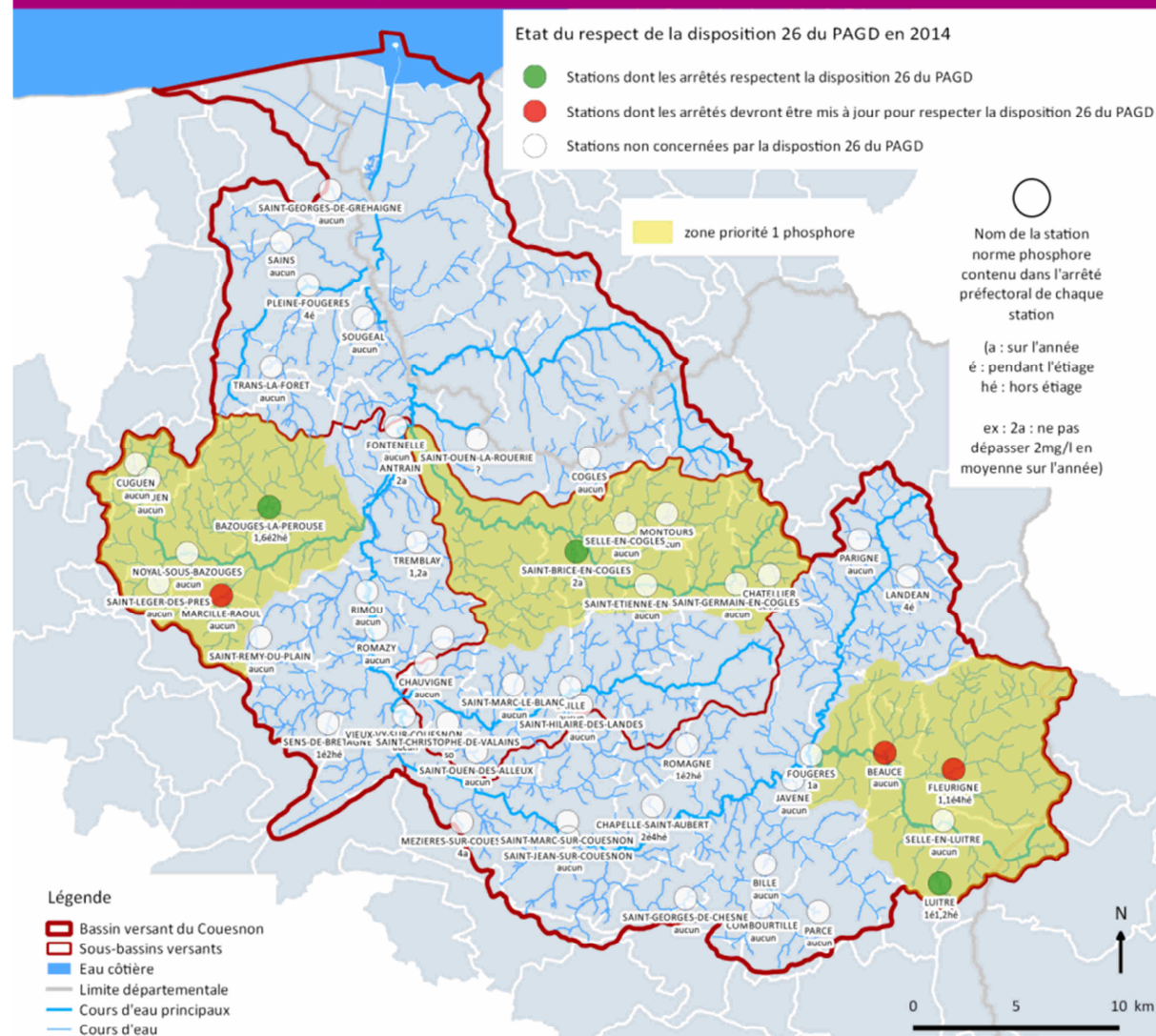
Retrouver une eau de qualité

Le phosphore

L'assainissement collectif

Sur les 6 stations concernées par la nécessité d'adapter les filières de traitement aux normes de rejets phosphore définies par le SAGE en zones prioritaires, seules les installations de Marcillé Raoul, Beaucé et Fleurigné doivent intégrer une norme phosphore dans leurs arrêtés d'autorisation.

Etat du respect de la disposition 26 du PAGD en 2014



Source : DDTM35, SATESE50
Auteur : Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

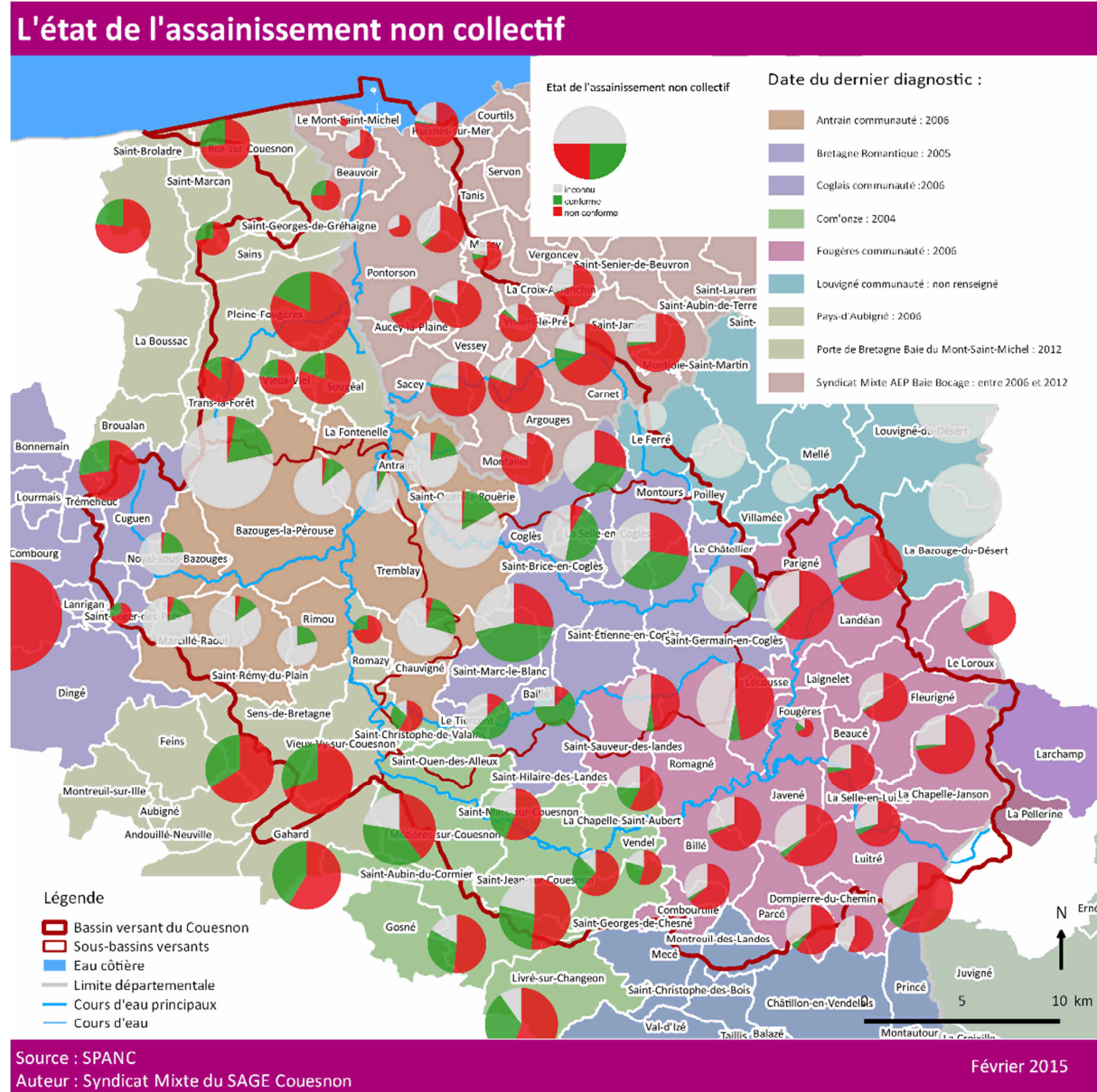
Février 2015

Retrouver une eau de qualité

Le phosphore

L'assainissement non collectif

Sur les 18 000 dispositifs d'assainissement non collectif présents sur le bassin, environ 8000 sont non conformes, 4000 conformes, le reste n'étant pas encore diagnostiqué. Issus des diagnostics, ces résultats ne prennent pas en compte les nouvelles mises aux normes. Plus de 4000 contrôles de conception ont été réalisés pour, soit des mises aux normes, soit des nouvelles constructions.



Les pesticides

Interdire l'utilisation des pesticides à proximité de l'eau

Le PAGD demande aux préfets départementaux d'harmoniser les réglementations concernant les restrictions et interdictions d'usages de produits phytosanitaires à proximité de l'eau sur le territoire du SAGE Couesnon au 31 Décembre 2014.

Des arrêtés dits « fossés » sont déjà en vigueur en Ille et Vilaine et en Mayenne.

En 2014, la réflexion était toujours en cours au sein de des services de la DDTM50 et la DRAAF/SRAL de Basse Normandie.

En Ille et Vilaine, deux PV ont été dressés par les agents de la police de l'eau en 2014, en application de l'arrêté « fossés », tandis que 10 constats d'infraction ont été faits par le SMPBR (auj. collectivité Eau du Bassin Rennais) sur le sous bassin versant du Haut Couesnon.

Concernant la demande du SAGE adressée aux gestionnaires d'infrastructures de s'engager dans une démarche de plan de gestion différenciée des fossés, bas-côtés des axes d'infrastructures pour limiter l'usage d'herbicides, elle n'était pas engagée en l'état, en 2014.

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (impression couleur)

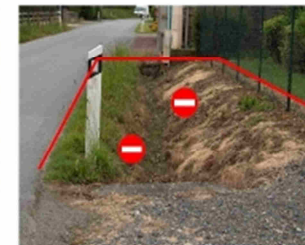
Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

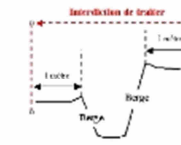
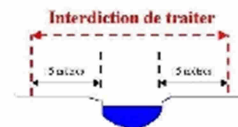
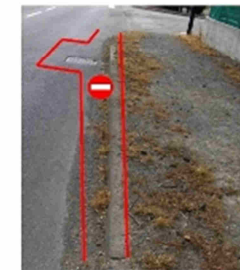
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 METRE DE LA BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>

Toutefois, une démarche est en cours sur Coglais communauté en lien avec le Pays de Fougères, afin de travailler sur l'entretien des bords de route par fauchage avec exportation, ce qui va contribuer à réduire les traitements phytosanitaires en bords de route.



Fauchage des bords de route avec exportation sur Coglais Communauté

Les pesticides

Réduire les usages agricoles de pesticides

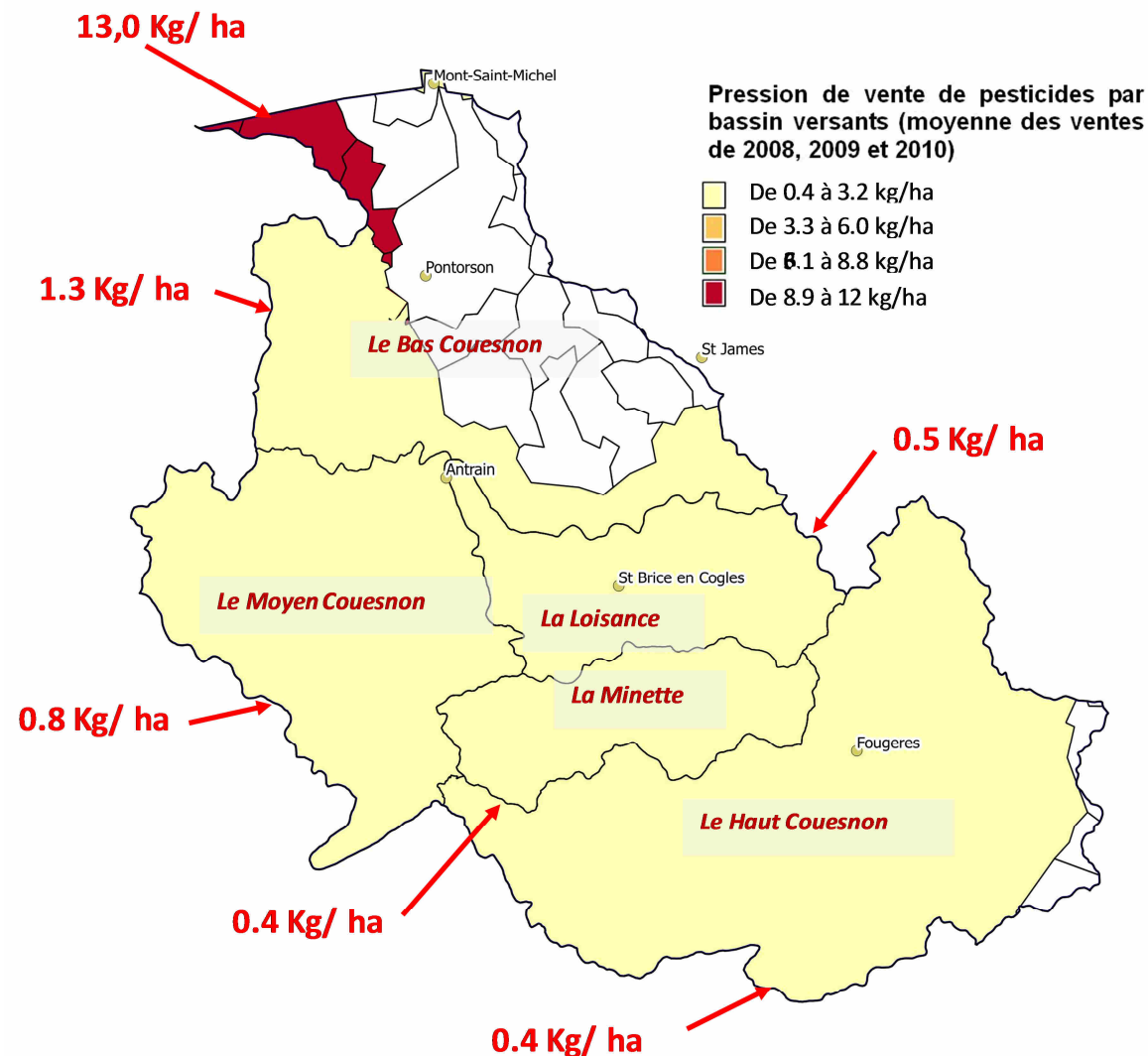
Le PAGD invite les structures opérationnelles à accompagner le monde agricole vers le changement de pratiques phytosanitaires en vue de réduire les usages de pesticides.

La carte ci-dessous présente les quantités de pesticides vendues par ha sur chacun des sous bassins versants du Couesnon (observatoire des ventes – moyenne des ventes 2008 à 2010) :

Cette carte met en évidence :

- Une pression phytosanitaire très forte sur la zone d'alluvions marines et qui va crescendo de l'amont à l'aval.
- 3 molécules de nématicides* représentent 70% des quantités de molécules vendues sur la zone légumière.

**le 1.3 dichloropropene, le metan-sodium et le fosthiazate*

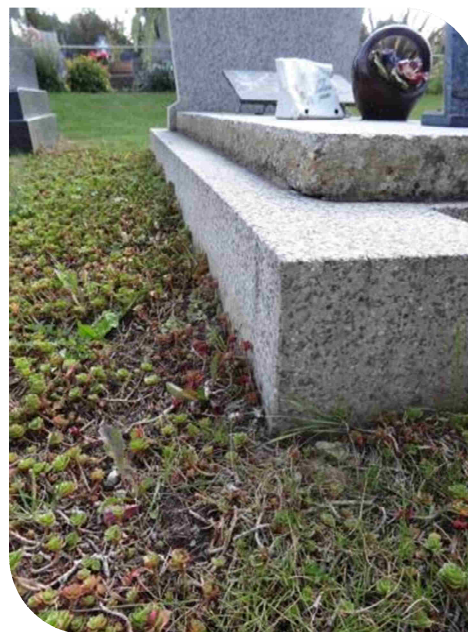
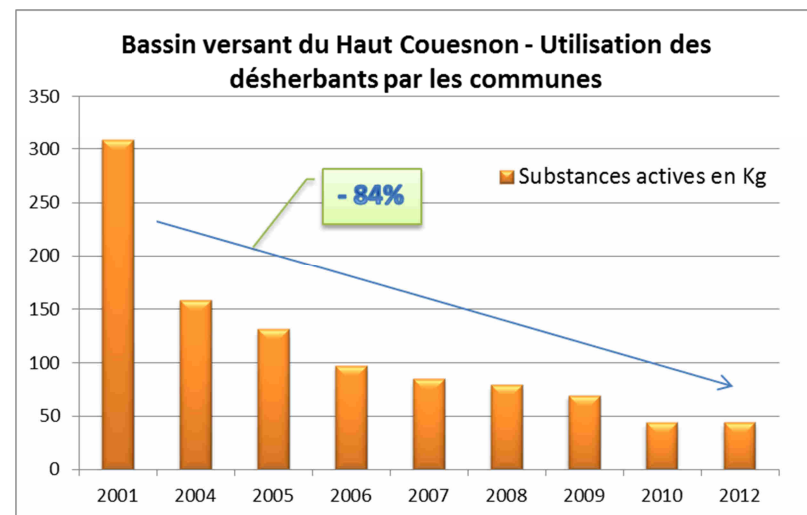


Retrouver une eau de qualité

et de promenades. L'entrée en vigueur de cette interdiction, initialement prévue au 1er janvier 2020, a été avancée au 1er janvier 2017. Il est cependant nécessaire de poursuivre l'accompagnement des collectivités pour les aider à trouver les alternatives adaptées à leurs contraintes.



Engazonnement des allées du cimetière de l'est de Rennes, alternative proposée aux collectivités du bassin du Couesnon



L'entre deux tombes palissé de sédum



Sédum, permettant de concurrencer les mauvaises herbes.

Retrouver une eau de qualité

Les pesticides

La sensibilisation des particuliers

L'un des principaux outils permettant de sensibiliser les particuliers au jardinage sans chimie sur le Pays de Fougères est la Caravane Main Verte.

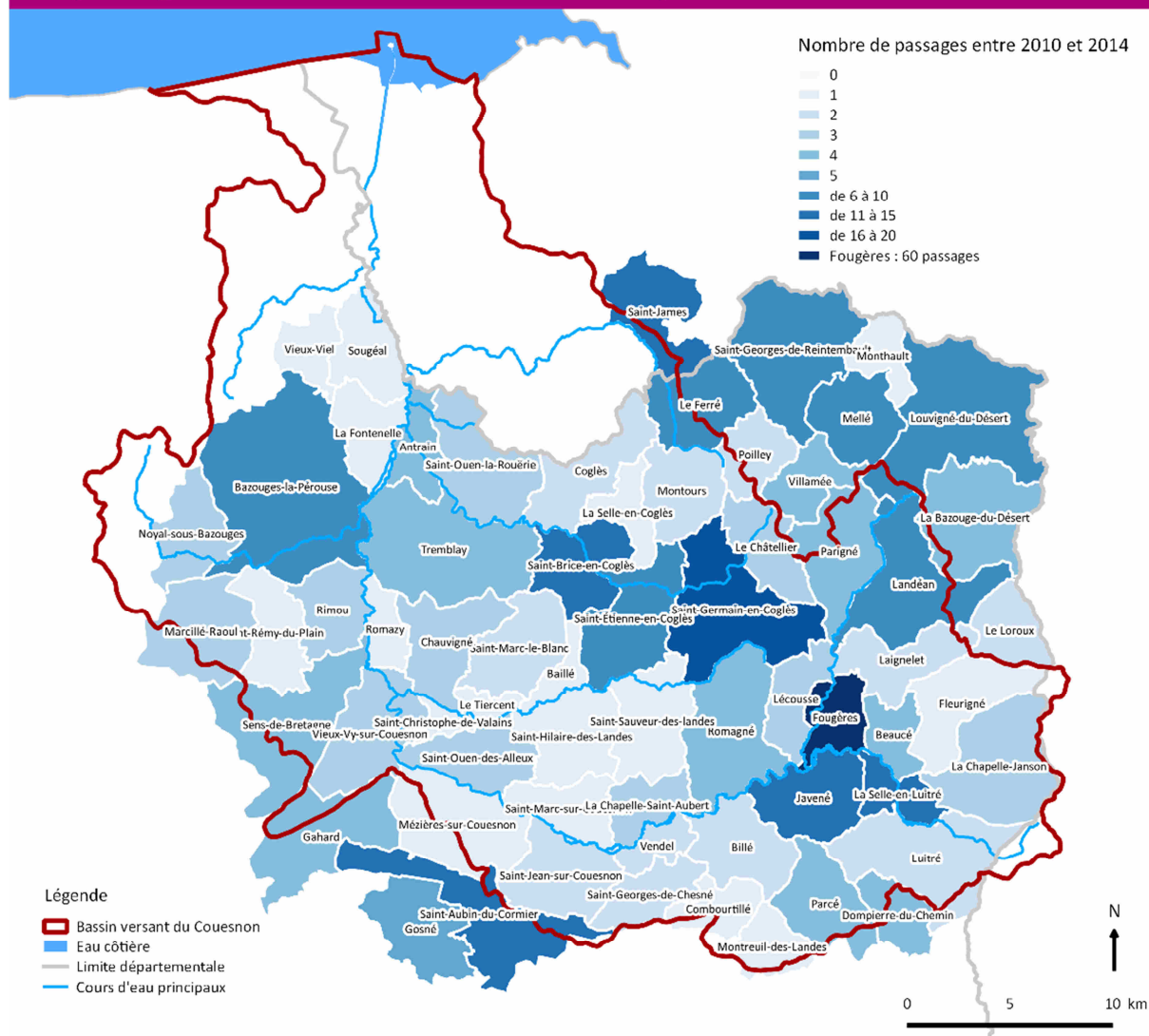
Ce projet, financé pour partie par les syndicats de production d'eau (CEBR et SMPBC) a fait l'objet de 340 sorties (demi-journée) depuis 2010.

Des journées de sensibilisation auprès des jardiniers amateurs, des agents et des élus des collectivités ont également été organisées.



Journée En vie de jardin à St Aubin du Cormier en 2013

Les passages de la Caravane Main Verte depuis 2010



Source : REEPF
Auteur : Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Janvier 2015

Les pesticides

La sensibilisation des particuliers

Sur le Haut Couesnon et les Drains du Coglais, 6 points de ventes sont signataires de la charte « jardiner au naturel » en 2012. 3 n'ont pas souhaité se réengager en 2013.

Entre 2008 et 2011, le volume de pesticides vendus dans les points de ventes signataires de la charte sur le bv du Haut Couesnon et des drains du Coglais ont baissé de 14 %

A noter que la loi LABBE prévoit également d'interdire l'utilisation des pesticides aux particuliers dès le 1er janvier 2019 (initialement 2022).

nom	ville	Signature 2012
La Maison Point Vert(Districo Agrial)	La Selle en Luitré	Oui
Point vert(Agrial)	Javené	Oui
Ets Seyeux	Luitré	Oui
SARL Beaulieu	St Jean Sur Couesnon	Non repartant
Jardinerie de la gare	Fougères	Oui
Jardinerie Briand	Fougères	Non repartant
Bricomarché	Fougères	Non repartant
Jardinerie de Pérouzel	Lecousse	Oui
Point Vert (Agrial)	St Brice en Coglès	Oui

Liste des points de ventes signataire de la charte « jardiner au naturel »



Eaux Souterraines

Recenser et suivre la qualité des forages publics abandonnés

Le PAGD demande aux collectivités compétentes de

- recenser les forages publics autrefois exploités pour l'eau potable et fermés pour cause de dégradation de la qualité des ressources souterraines
- suivre régulièrement l'Etat de la qualité des eaux de ces anciens forages, en lien avec les départements, les services de l'Etat et les établissements publics concernés.

Ce suivi devra faire l'objet d'une synthèse annuelle qui sera présentée à la Commission Locale de l'Eau.

En 2014, ce travail n'avait pas encore été entrepris par les syndicats de production d'eau visés par cette disposition.



Zones d'Alluvions Marines

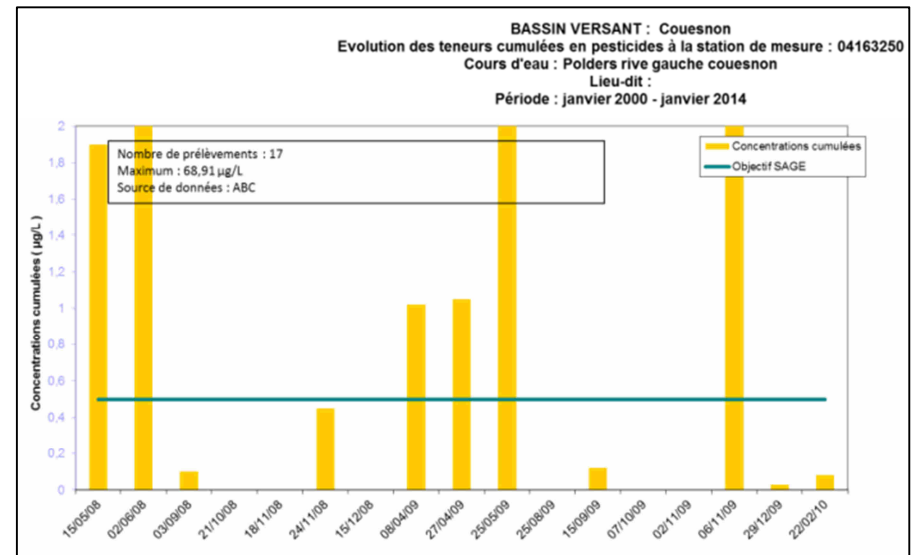
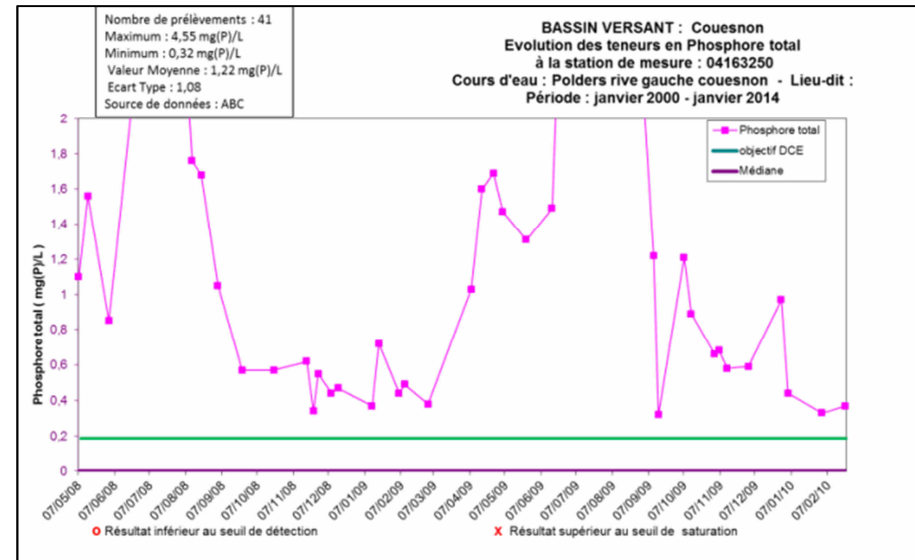
La zone d'alluvion marine fait l'objet de **concentrations élevées en phosphore et en pesticides**, notamment sur le secteur des polders.

Les graphiques ci-contre rendent compte des concentrations élevées en phosphore * et pesticides sur les polders de l'ouest. Les données disponibles s'arrêtent en 2010. Un nouveau suivi sera mis en place dès janvier 2015 à l'exutoire des polders de l'ouest.

La mise en place d'une étude permettant d'expliquer les fortes teneurs en phosphore sera envisagée lorsqu'un contrat de bassin versant sera mis en place sur le bassin de la Basse vallée du Couesnon.

Ce même contrat devra permettre de faire la synthèse des pratiques en matière de fertilisation et de traitement des cultures et du contenu des cahiers des charges auxquels sont soumis les légumiers, d'envisager les marges de progrès et de relayer auprès de l'ensemble des exploitants de la ZAV, les pratiques permettant de faire baisser significativement les IFT et les bilans phosphorés.

*Les résultats ci-dessus sont issus des suivis réalisés après des épisodes pluvieux (pluie de plus de 10 mm), périodes favorables au transfert par ruissellement des phosphores vers les cours d'eau.



Protéger et restaurer nos milieux aquatiques

Protéger et restaurer nos milieux aquatiques

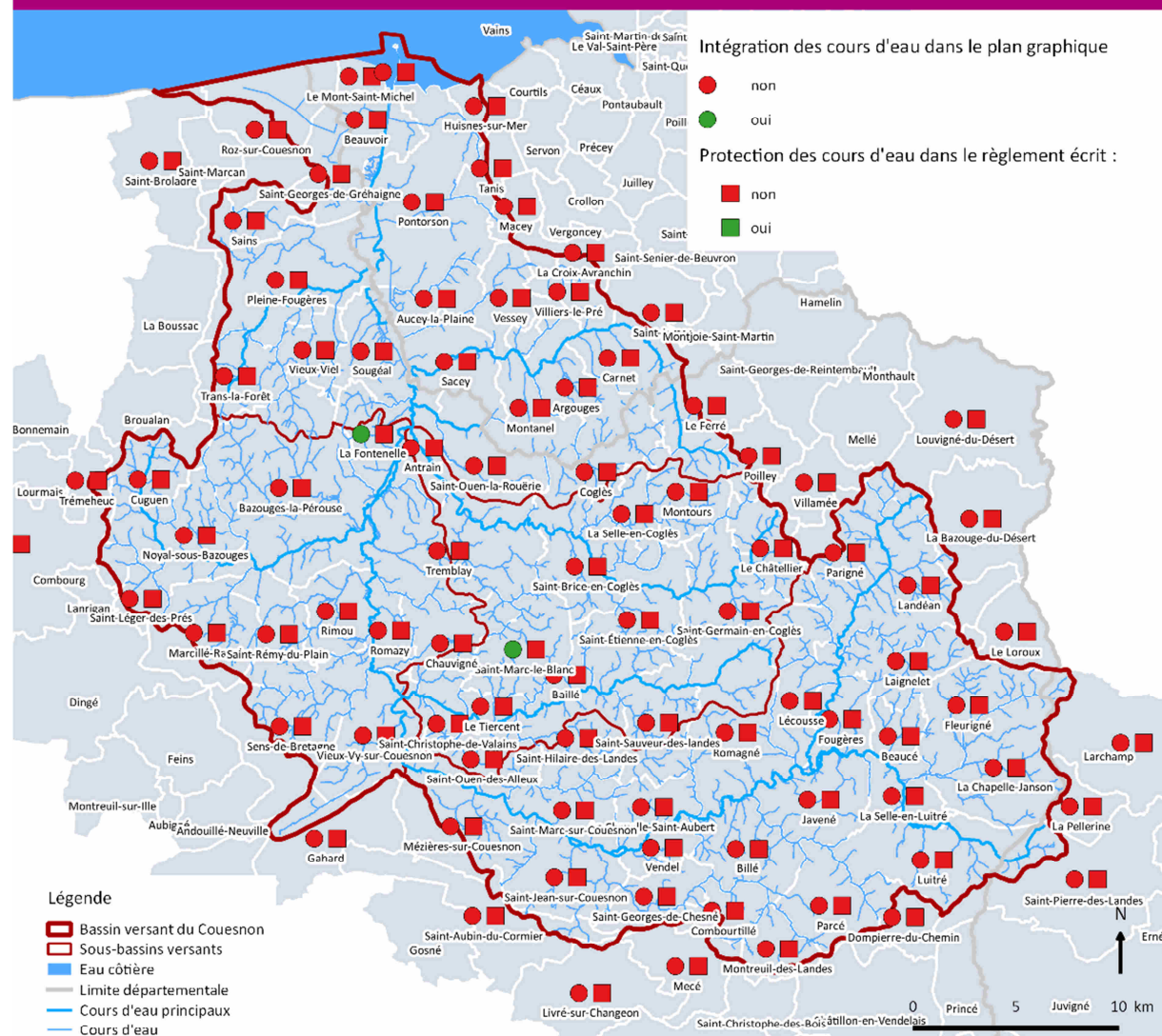
Les cours d'eau

La protection des cours dans les documents d'urbanisme

Aucune commune ne protège aujourd'hui ses cours d'eau dans son document d'urbanisme. Seules deux communes ont au moins intégré l'inventaire des cours d'eau du SAGE Couesnon dans leur règlement graphique.

Le contexte réglementaire lié à l'urbanisme (loi ALUR, loi d'avenir pour l'agriculture ...) et la réorganisation territoriale des collectivités (loi NOTRE ...) n'a pas encouragé les communes à réviser leurs documents d'urbanisme en 2014.

Etat de la protection des cours d'eau dans les documents d'urbanisme en 2014



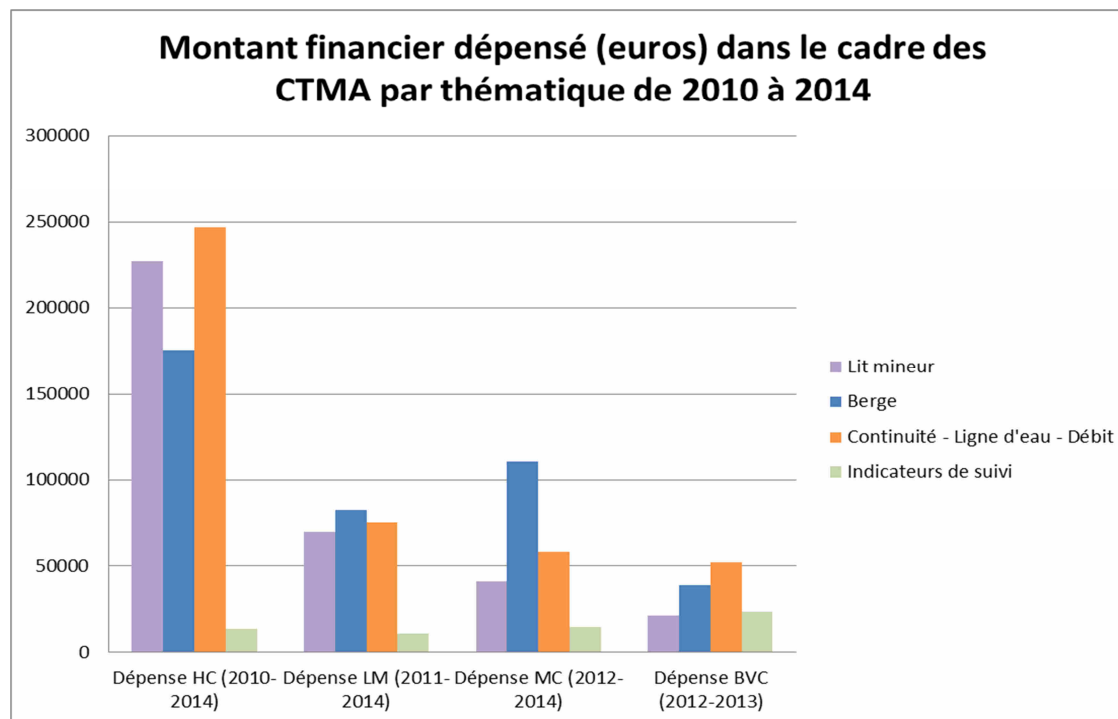
Les cours d'eau

La restauration des cours d'eau

Entre 2010 et 2014, 1 265 000 d'euros ont été dépensés par les syndicats de bassin versant pour la restauration des cours d'eau.

Le montant prévisionnel des travaux avait été estimé à 1 992 000 euros. Seulement 60 % de ce montant a donc été dépensé. Ceci s'explique par des estimations de coûts trop élevées lors des études préalables ou tout simplement par des refus des propriétaires de réaliser les travaux envisagés (abreuvoirs, clôtures, aménagement d'obstacle ...).

A noter que certaines actions n'ont pas été réalisées car au contraire leurs estimations financières avait été trop faibles. Les économies faites sur ces actions non réalisées sont bien souvent transférées vers d'autres aménagements. A noter également que les travaux d'aménagement coûteux de Galaché sont à venir pour de 2015. (Environ 300 000 euros).



Compartiments	Actions
Lit mineur	Gestion des embacles (nombre)
	Renaturation légère par apport de blocs (ml)
	Renaturation légère par apport de graviers (ml)
	Renaturation légère par génie végétal (ml)
	Renaturation lourde du lit, par recharge en granulats (ml)
	Renaturation lourde du lit, par réduction de la section (ml)
Berge	Aménagement d'abreuvoirs (nombre)
	Installation de clôtures (ml)
	Plantations (ml)
	Entretien de la ripisylve (ml)
	Arrachage plantes invasives (m2)
Continuité - Ligne d'eau - Débit	Etude sur grands ouvrages (nombre)
	Travaux sur grands ouvrages (nombre)
	Travaux sur petits ouvrages (nombre)
Indicateurs de suivi	IBG, IBD, IPR, IBMR

Les cours d'eau

La restauration du lit mineur du cours d'eau

Les travaux sur lit mineur des CTMA du bassin consistent principalement à apporter des blocs ou graviers pour diversifier les écoulements. Près de 30 km de cours d'eau ont ainsi été aménagés depuis 2010. Certains secteurs peuvent également faire l'objet de renaturation par génie végétal (1,5 km).

Une portion du Couesnon (100 m) à Vendel a fait l'objet de travaux un peu plus lourds en réduisant la largeur du lit afin de garantir une hauteur d'eau minimale en période d'étiage.

Les travaux envisagés pour 2015 en amont de la pisciculture de Galaché permettront également au Couesnon de retrouver un lit avec un gabarit adapté.

Concernant les embâcles, sont uniquement enlevés, ceux qui posent véritablement problème (migration des poissons, protection des personnes et ouvrages ...). Près de 600 embâcles ont été traités depuis 2010.



Réduction de la largeur du Couesnon à Vendel



Stabilisation de berge par génie végétal



Diversification des écoulements par apport de blocs

Protéger et restaurer nos milieux aquatiques

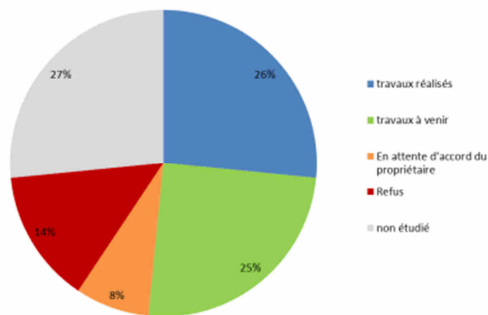
Les cours d'eau

L'aménagement des obstacles pour restaurer la continuité écologique

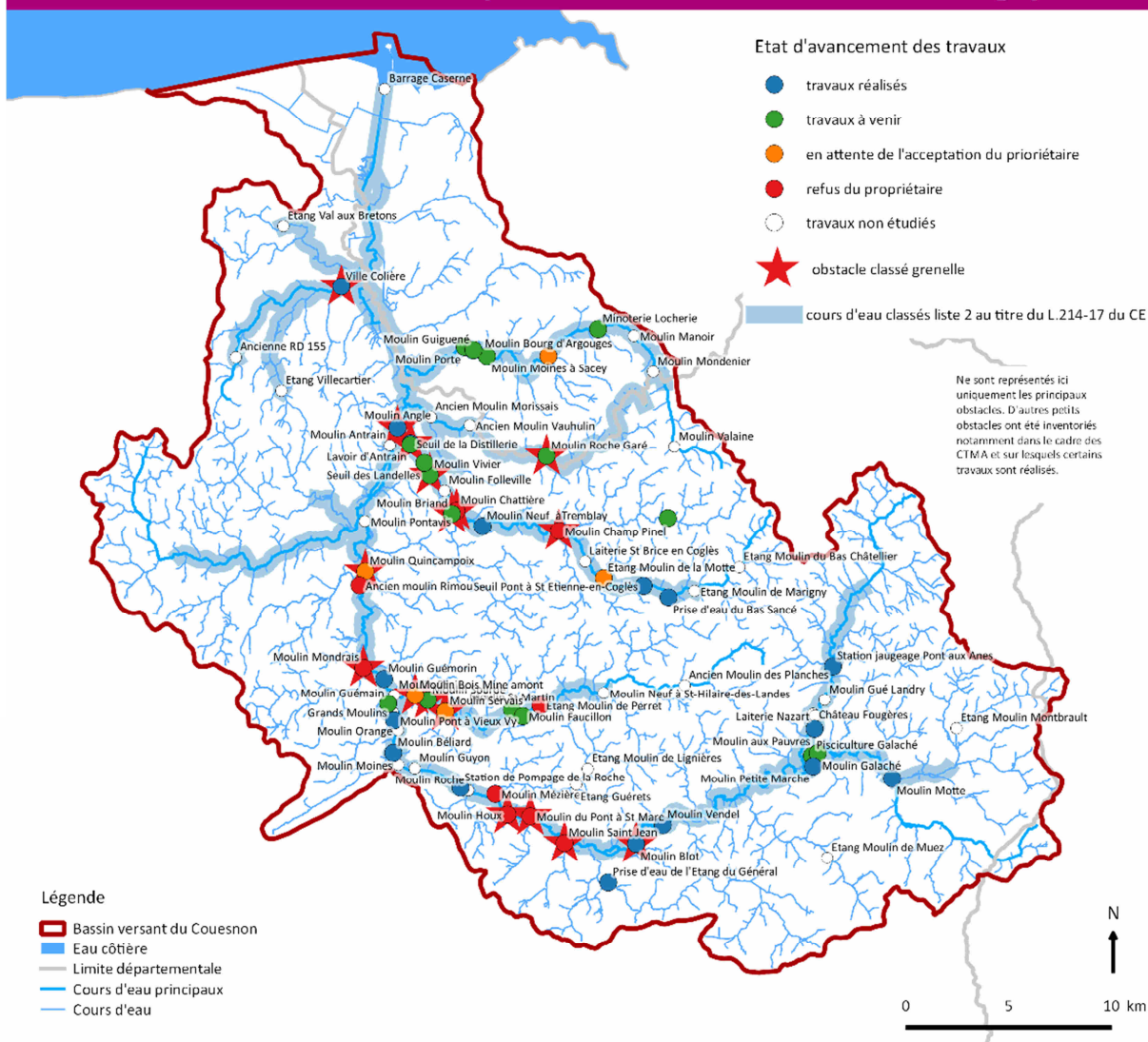
Sur les 64 principaux obstacles présents sur le bassin :

- 17 obstacles ont fait l'objet de travaux et 16 autres obstacles vont être aménagés (accord des propriétaires)
- 5 projets de travaux sont en attente d'accord des propriétaires
- 9 projets de travaux ont été refusés par les propriétaires
- 17 obstacles n'ont pas encore fait l'objet d'étude d'aménagement

A noter que des refus portent notamment sur des obstacles de moulin classés grenelle : La Châtillère, Champ Pinel, St Jean, Pont à St Marc, Houx, Mézières, Mondrais.



Etat d'avancement des travaux pour améliorer la continuité écologique



Source :
Auteur : Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Février 2015

Protéger et restaurer nos milieux aquatiques

Les cours d'eau

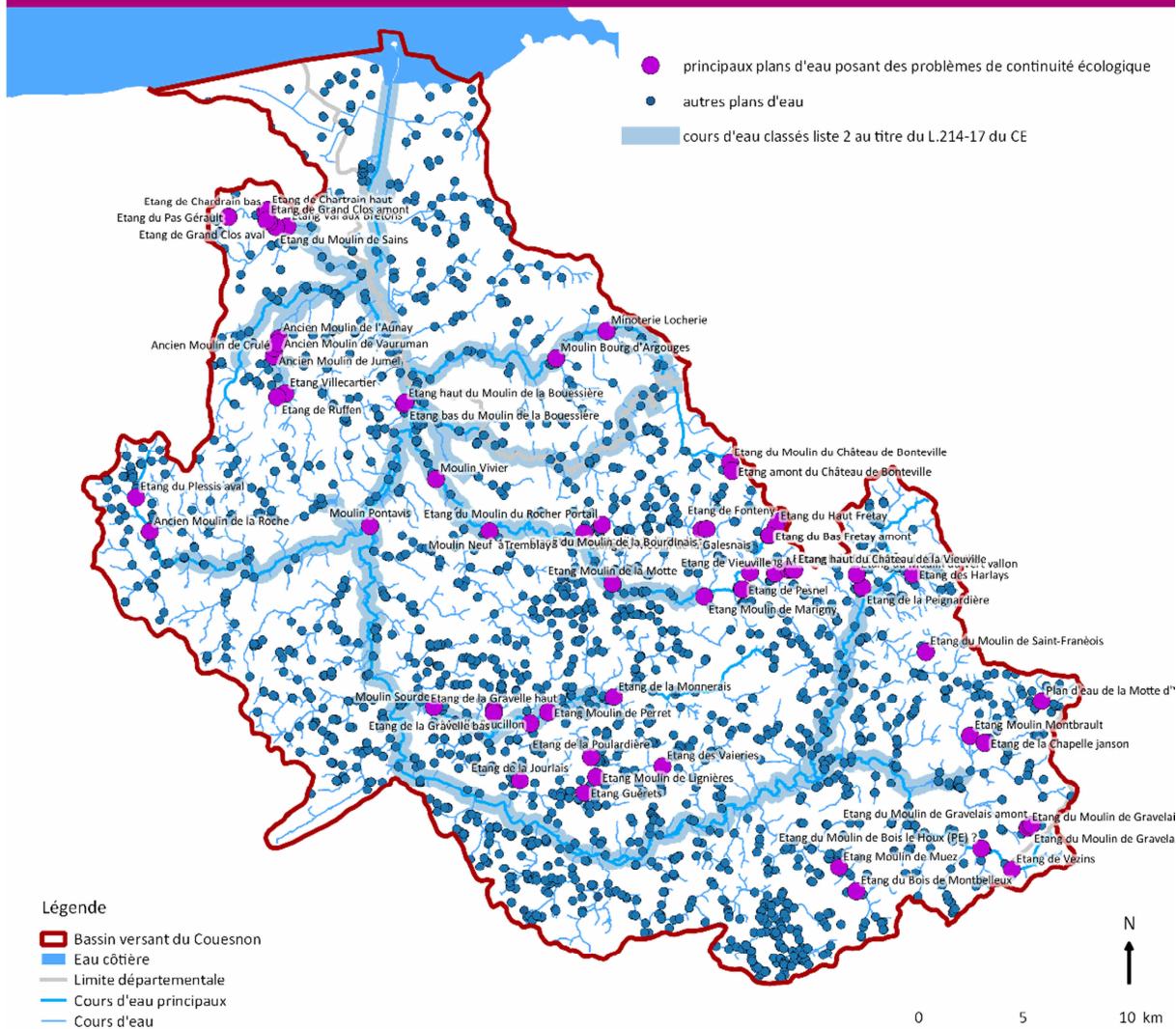
La limitation des plans d'eau

Environ 1800 plans d'eau sont présents sur le bassin du Couesnon.

En Ille et Vilaine, environ 350 plans d'eau sont situés sur cours d'eau et seulement 1/5 sont déclarés.



Localisation des plans d'eau



Source : DDTM35, ROE, SMSC, SIHC, SILM, SMCA
Auteur : Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Février 2015

Les cours d'eau

La lutte contre les plantes invasives

Le groupe de travail réunissant les acteurs de l'eau du territoire mais également les acteurs intervenant sur l'espace terrestre et notamment sur la gestion des routes a permis notamment de réaliser un inventaire des 9 espèces végétales invasives jugées prioritaires sur le bassin du Couesnon.

Cet inventaire met en évidence 360 foyers de plantes invasives sur les cours d'eau et dans une moindre mesure sur les plans d'eau, principalement de la Balsamine de l'Himalaya mais aussi des renouées asiatiques et à nombreux épis. La bonne nouvelle de l'inventaire a été l'absence de Jussie et de crassule de Helms sur les zones prospectées.

Sur l'espace terrestre, sont retrouvés principalement des foyers de renouées asiatiques et à nombreux épis et dans une moindre mesure des foyers de Balsamine de l'Himalaya. Quelques foyers de Berce du Caucase ont également été repérés.

Balsamine de l'Himalaya

L'invasion des bords de cours d'eau est très avancée sur le Couesnon, le Chênélais et l'aval du Muez, ponctuelle sur la Guerge, le Douetel et le Nançon. L'origine de ces invasions est vraisemblablement des jardins de

particuliers. Au total ce sont près de 40 000 m² qui sont envahis (Moyen Couesnon : 25600 m² ; Bas Couesnon : 7400 m² ; Haut Couesnon : 5300 m² ; Loisançe Minette : 64 m²).

Sur l'espace terrestre, 4000 m² répartis sur 40 foyers ont été relevés. Les plus étendus se trouvent dans les bois et notamment sur les territoires des communautés de communes de Pleine Fougères (1300 m²) et d'Antrain (2500 m²).

Les Renouées

Les cours d'eau touchés sont principalement la Loisançe, le Nançon et le Couesnon près de Fougères, le Couesnon à Antrain et les cours d'eau de la commune de Pleine Fougères. Au total ce sont près de 9200 m² qui sont envahis (Bas Couesnon : 4500 m² ; Haut Couesnon : 2300 m² ; Loisançe Minette : 2000 m² ; Moyen Couesnon : 500 m²)

Concernant l'espace terrestre, 35 000 m² de bord de route (320 foyers) sont envahis, particulièrement sur les routes de la commune de Pleine Fougères (19 000 m²), des communes d'Antrain communauté (3000 m²) et du Conseil Général d'Ille et Vilaine (9000 m²).

Les parcelles agricoles sont également touchées notamment sur Pleine-Fougères (Plus de 60 parcelles touchées (100 000 m²).



Balsamine de l'Himalaya

Protéger et restaurer nos milieux aquatiques

Myriophylle du Brésil, Elodée dense, Elodée de Nuttall, Grand Lagarosiphon

Concernant la Myriophylle, on note 1 foyer de 1400 m² sur plan d'eau situé sur un affluent du Couesnon à Vendel, 1 foyer de 63 m² sur plan d'eau situé sur l'Everre à St Marc sur Couesnon, 1 foyer de 1 m² sur un petit affluent de la Loisanca à Saint Germain en Cogles et 1 foyer de 15 m² sur plan d'eau situé sur un affluent de la Tamoute à Noyal sous Bazouges.

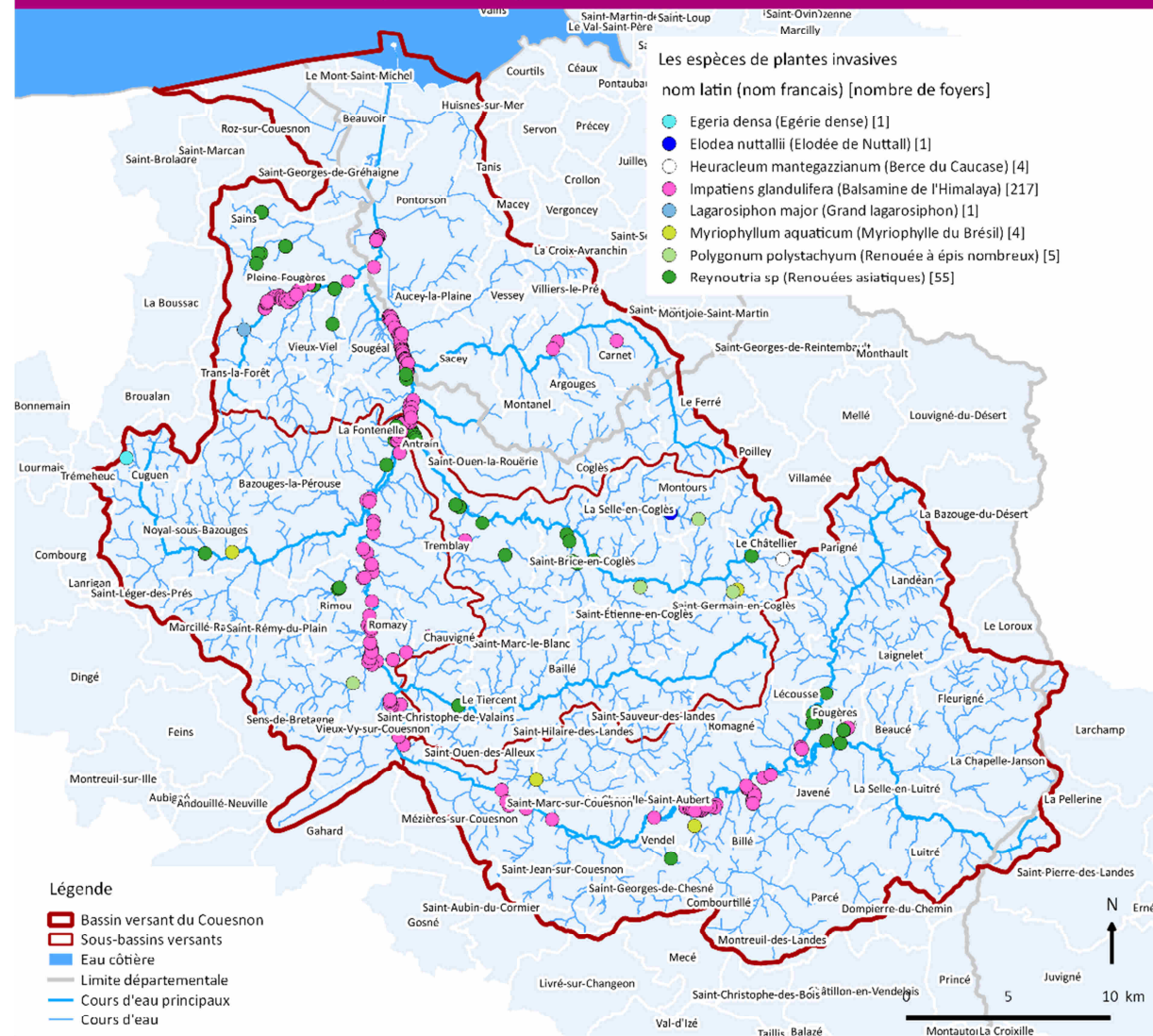
Pour les autres espèces qui se développent également sur les plans d'eau, l'inventaire donne 1 foyer d'Elodée de Nuttall de 200 m² sur le cours d'eau des Echelles, 1 foyer d'Elodée dense de 50 m² sur le plan d'eau situé sur affluent de la Tamoute à Cuguen et 1 foyer de Grand Lagarosiphon de 400 m² sur le plan d'eau situé sur Chênélais à Trans la Forêt.

Toutefois, il faut rappeler qu'une faible partie des plans d'eau ont été inventoriés, ceux-ci étant souvent sur des propriétés privées, d'où la nécessité de poursuivre la sensibilisation auprès des propriétaires de plan d'eau sur cette problématique.

La Berce du Caucase

Les inventaires ont permis d'identifier 4 foyers (340 m² au total) au bord de cours d'eau situés à Fougères et au Châtellier (espace vert), ainsi que 5 foyers (430 m² au

L'inventaire 2014 des espèces de plantes invasives en milieu aquatique



Source : SIH, SILM, SMCA, Pays d'Aubigné, Porte de Bretagne-baie du MSM
Auteur : Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Janvier 2015

Protéger et restaurer nos milieux aquatiques

total) dans des jardins ou bords de chemin à St Sauveur des Landes et Fougères.

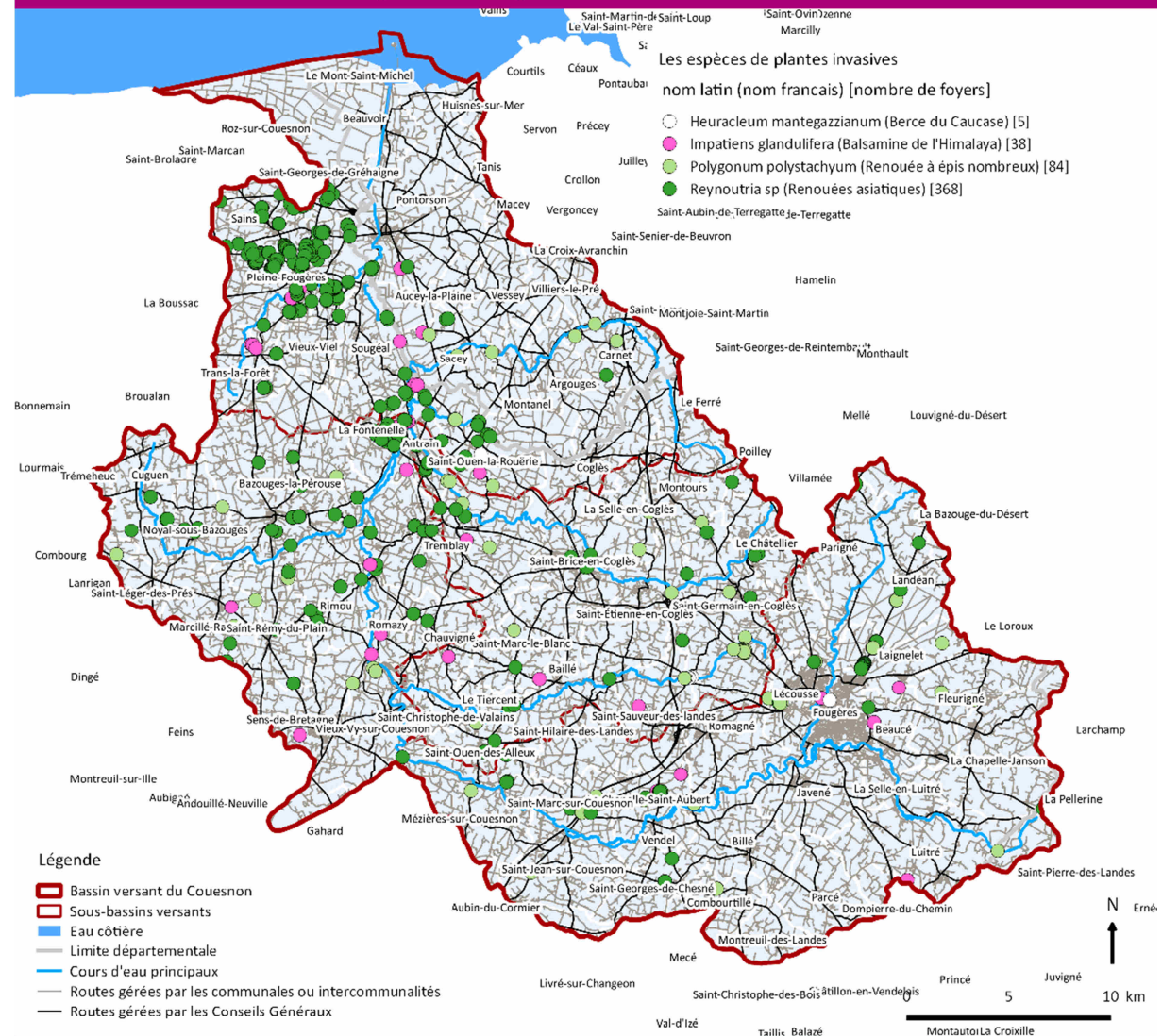
Ces résultats d'inventaire permettent de prendre conscience que les plantes invasives sont une vraie problématique sur le bassin du Couesnon. Dans les années à venir, une attention particulière sera portée à cette thématique et se traduira notamment par la poursuite des tests de lutte, l'adaptation des modes de gestion...

Il faut également avoir à l'esprit que seulement 40 % du linéaire de cours d'eau a été prospecté soit 667 km sur 1650 km. Quant aux plans d'eau, ils n'ont été entièrement prospectés que sur le bv Loisançe Minette (ponctuellement sur le reste du territoire).

L'enjeu est désormais de monter des actions de lutte, mais cela dépendra pour la partie aquatique, des capacités financières des syndicats de bassin versant et des priorités qui se dessineront dans les prochains CTMA. Pour la partie terrestre, une bonne implication des gestionnaires de bords de route est indispensable. Des axes d'interventions seront soumis à la CLE en 2015.

Un travail sur les espèces animales devra également être mis en place dans les années qui viennent.

L'inventaire 2014 des espèces de plantes invasives en milieu terrestre



Les cours d'eau

La divagation du bétail dans les cours d'eau

Entre 2010 et 2014, les CTMA ont permis d'aménager des zones dégradées par la divagation du bétail, notamment par la mise en place de pompes à museau ou l'aménagement d'abreuvoir et la pose de clôture.

C'est ainsi que près de 70 pompes à museaux ont été installées sur le bassin (Haut Couesnon : 33, Moyen Couesnon : 24, Basse Vallée du Couesnon : 12). A noter que le syndicat Loisanse Minette ne finance pas ce type d'aménagement.

Une communication sur la règle n°1 du règlement du SAGE qui interdit la divagation du bétail dans les cours d'eau est prévue en 2016.



Piétinement des cours d'eau par le bétail



Aménagement d'un abreuvoir



Mise en place d'une pompe à museau

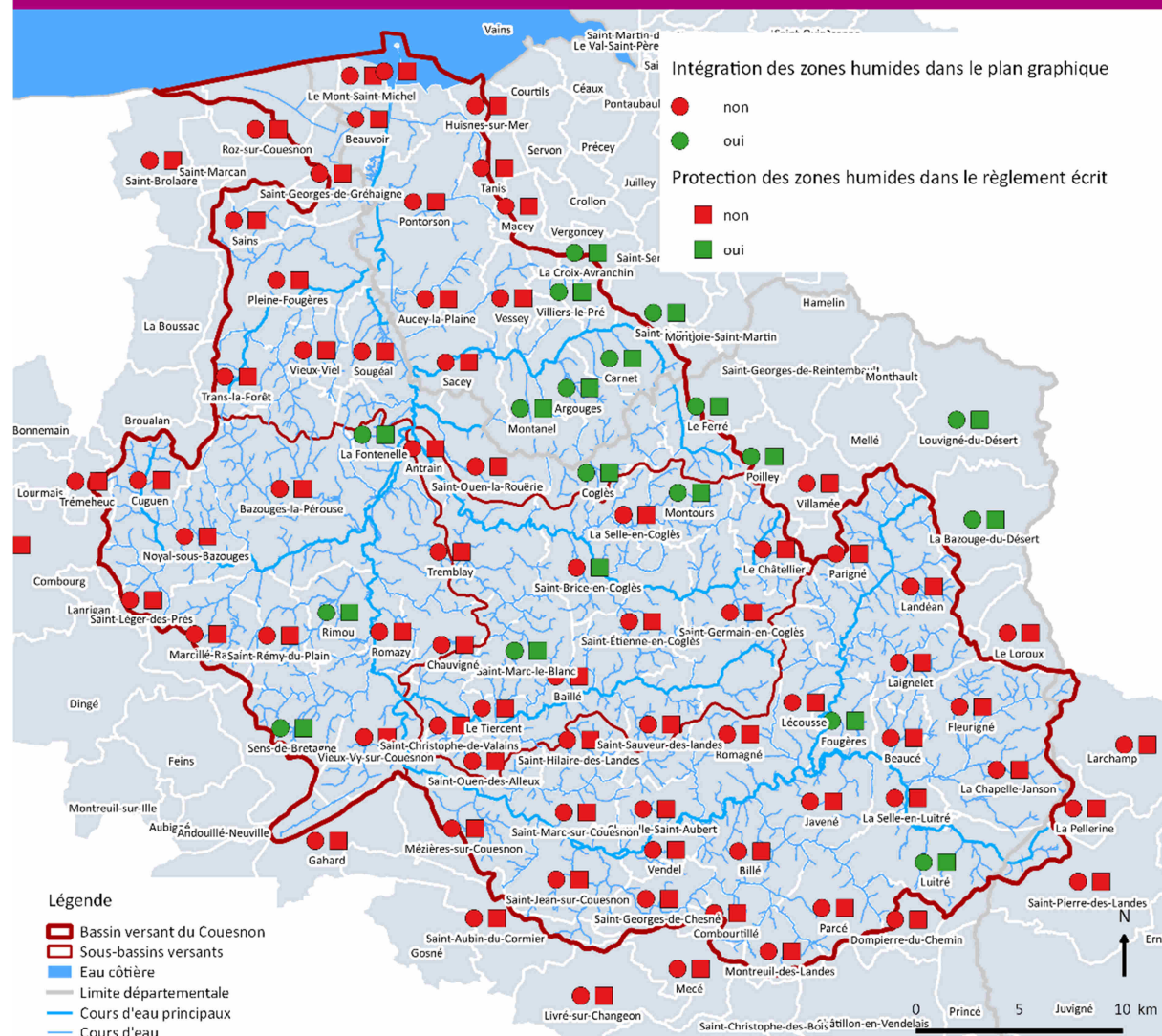
Les zones humides

La protection des zones humides dans les documents d'urbanisme

Aujourd'hui 19 communes protègent les zones humides dans leur document d'urbanisme. Sur ces 19 communes, seul Saint-Brice-en-Cogles n'a pas intégré l'inventaire des zones humides validé par la CLE.

Le contexte réglementaire lié à l'urbanisme (loi ALUR, loi d'avenir pour l'agriculture ...) et la réorganisation territoriale des collectivités (loi NOTRE ...) n'a pas encouragé les communes à réviser leurs documents d'urbanisme en 2014.

Etat de la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme en 2014



Source : Communes, SMSC
Auteur : Syndicat Mixte du SAGE Couesnon

Février 2015

Les zones humides

La protection des zones humides par le règlement du SAGE

Seulement 2 infractions ont été constatées en 2014 par les services de l'Etat : L'une à St Sauveur des Landes (SOTRAV, affaire close après mesures compensatoires), l'autre à St Germain en Cogles (ORY, récréation ZH prévue). Aucun dossier loi sur l'eau concernant la destruction de zones humides n'a été autorisé en 2014 par les DDTM de la Manche et d'Ille-et-Vilaine.

La mise en place d'une meilleure gestion des zones humides

Le travail de mise en place d'un plan de gestion différenciée des zones humides débutera en 2015.

La restauration des zones humides

Aucun CTMA ne prévoit actuellement des actions de restauration de zones humides. Il pourra être envisagé l'inscription de ce type de travaux lors du renouvellement des CTMA en fonction des priorités et capacités financières des syndicats de bassin versant. Le premier renouvellement concernera le Haut Couesnon. L'étude préalable se déroulera en 2015 (2016 pour la Loisançe Minette).

En 2014, aucune collectivité n'a fait l'acquisition de zones humides.



Zone humide pâturée



Orchidée tachetée



Zone humide de bas fond

Les têtes de bassin versant

L'objectif est de définir et de mieux protéger ces milieux représentant notamment le petit chevelu de cours d'eau et les zones humides associées.

L'étude de hiérarchisation des têtes de bassin versant menée en 2012 sur le Haut-Couesnon reste encore à réaliser sur le reste du bassin versant.

L'intégration de la problématique des têtes de bassin versant dans les CTMA se fera dès le renouvellement de ces derniers (2015 pour le Haut Couesnon, 2016 pour la Loisance Minette ...).

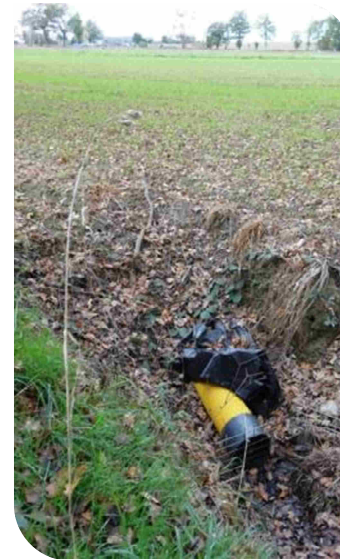
Aujourd'hui aucune tête de bassin versant n'a fait l'objet d'un classement spécifique de protection.



Cours d'eau de tête de bassin en forêt



Cours d'eau de tête de bassin rectifié



Cours d'eau enterré



Cours d'eau de tête de bassin en bon état